



20-21 novembre
2025

Sous le
haut patronage
du

 **MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'AUTONOMIE
ET DU HANDICAP**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Colloque National des Vacances Adaptées

20 ans après la promulgation de la loi "handicap" :
Enjeux et perspectives pour garantir l'accès aux
vacances des personnes en situation de handicap.



LES ACTES

INTRODUCTION

Le Colloque du CNLTA, Acte 2 !

Un temps à partager tous ensemble, dégagés des contraintes du quotidien qui nous mobilise ; un programme qui vous propose de croiser diverses observations du secteur des vacances adaptées organisées avec vos analyses ; qui vous invite à confronter vos idées et propositions avec les autres acteurs présents... nous revoilà en novembre 2025 au Colloque national des vacances adaptées.

Ces réflexions, ces analyses, ces références, ces débats engagés méritent d'être posés par écrit, au risque de ne pas arriver à reproduire l'exhaustivité et la richesse des débats, mais avec l'ambition de vous donner envie de poursuivre la réflexion engagée.

En conclusion du Colloque, nous évoquons un contexte et des perspectives qu'il paraît intéressant de rappeler quelques mois après.

« Malgré les incertitudes et les difficultés rencontrées, la mobilisation des parties prenantes – professionnels, familles, personnes en situation de handicap, institutions – témoigne d'une volonté commune de préserver le droit aux vacances encadrées pour tous. Ce temps de réflexion collective a permis d'identifier des leviers d'action, d'imaginer de nouvelles collaborations et d'affirmer l'importance d'une approche inclusive et respectueuse des besoins de chacun.

L'avenir des Vacances Adaptées Organisées dépendra de notre capacité à innover, à mutualiser nos ressources et à défendre ensemble la valeur essentielle de ces temps de répit, de partage et de découverte. Il est de notre responsabilité, à l'issue de ce Colloque, de poursuivre le dialogue entamé, de concrétiser les pistes évoquées et d'agir pour que les personnes en situation de handicap continuent à bénéficier pleinement de vacances en groupe, encadrées, et porteuses d'épanouissement. »

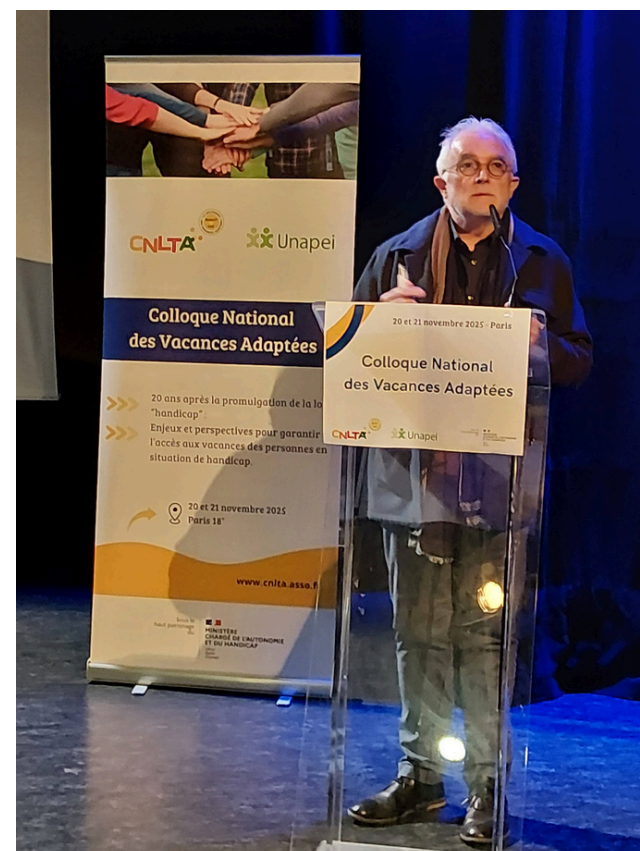
Après une année 2025 marquée par le Livre blanc « Co-construire l'avenir des vacances adaptées organisées : un enjeu de société » - une campagne de communication presse estivale pour valoriser les séjours de vacances (une cinquantaine d'articles ou reportages) - une fin d'année marquée par l'organisation du Colloque national, le CNLTA est plus que jamais engagé dans l'avenir des VAO.

Il est force de propositions très concrètes au sein des groupes de travail animés par la DGCS, pour défendre le droit à de vraies vacances et pour revendiquer la nécessité de faire confiance aux organisateurs en construisant l'interconnaissance et le dialogue.

Il a engagé début mai 2026 un travail de fond pour aboutir à la création de l'Observatoire des Vacances adaptées organisées au premier semestre 2027. Avec la volonté de mobiliser très largement l'ensemble du spectre des compétences utiles au secteur VAO.

Le CNLTA est un espace de travail dont la force réside dans l'engagement de ses membres. Il est ouvert à tous.

René MOULLEC, Président du CNLTA



SOMMAIRE

Programme du Colloque	pages 5 - 6
Table ronde jeudi 20.11.25	pages 7 à 9
Conférence : Bertrand REAU, sociologue	pages 10 à 13
Regards croisés :	pages 14 à 39
• Maryline JEANNIER, Droits devant 25	14 à 19
• Sophie OUBOUMOUR et Alain DUPRE, Unapei	20 à 26
• Cécile MICHALECZEK, association Filéas	27 à 34
• Sébastien BORT, UFCV	34 à 39
Intervention de Patrick DROUET, Unat	pages 40- 41
Compte-rendus des ateliers :	pages 42 - 63
• J1-atelier 1 : <i>La reconnaissance nationale du secteur des Vacances Adaptées Organisées : vers un travail collaboratif entre l'ensemble des acteurs et les services de l'Etat.</i>	
• J1-atelier 2 : <i>Liens entre l'ensemble les organisateurs des vacances adaptées et les acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour maintenir et développer les partenariats.</i>	
• J1-atelier 3 : <i>Dans un enjeu de participation sociale, quelle est l'implication possible des vacanciers dans l'organisation de leurs séjours ?</i>	
• J1-atelier 4 : <i>Pour un Tourisme adapté sécurisé, quelle est la part de responsabilité de chacun : organisateurs de vacances adaptées / acteurs du Tourisme / hébergeurs / Etat / inscrivants...</i>	
• J1-atelier 5 : <i>Face à un contexte de contraintes organisationnelles grandissantes, quel équilibre trouver entre cadre réglementaire et espace de liberté inhérent au projet de vacances ?</i>	
• J2-atelier 1 : <i>Quand le financement freine l'accès aux vacances : comment agir sur le coût pour garantir ce droit d'accès ?</i>	
• J2-atelier 2 : <i>Comment garantir la mise en oeuvre du projet vacances dans le projet personnalisé d'accompagnement des personnes en situation de handicap : moyens à mobiliser, leviers d'action.</i>	
• J2-atelier 3 : <i>Attractivité du secteur Vacances adaptées : un enjeu central pour intéresser les futurs accompagnateurs. Quels leviers pour valoriser l'expérience séjour ?</i>	
• J2-atelier 4 : <i>Quelle place occupent les mineurs en situation de handicap dans l'offre d'accueil collectif de mineurs ?</i>	
• J2-atelier 5 : <i>Comment faire évoluer l'approche des vacances adaptées pour qu'elles s'inscrivent dans une démarche respectueuse de l'environnement ?</i>	
Listing des participants	pages 64 - 65
Présentation des intervenants	pages 66 à 68
Le comité de pilotage du Colloque.....	page 69

PROGRAMME



Jeudi 20 novembre 2025

Changement de paradigme dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap : Impacts sur le secteur des vacances adaptées

- 13h00 Accueil
- 13h30 Introduction du Colloque en table ronde :
- René MOULLEC, Président du CNLTA
 - Le Ministère chargé de l'Autonomie et du Handicap
 - Christine LE NABOUR, Députée d'Ille et Vilaine, membre de la Commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale
 - Luc GATEAU, Président de l'UNAPEI
 - Philippe CHAPRON, Président de l'UFCV
 - Un représentant de l'association NOUS AUSSI
- 14h15 Conférence de Bertrand REAU,
Professeur de sociologie spécialiste des loisirs et des vacances - professeur titulaire de la Chaire Tourisme, Voyages et Loisirs (CNAM)
"La dimension sociale du tourisme adapté et les enjeux contemporains de l'accès aux vacances pour les personnes en situation de handicap"
- 15h00 Regards croisés :
- "La place des vacances dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap." Alain DUPRE et Sophie OUBOUMOUR
 - "Le virage inclusif et ses impacts sur le public en situation de handicap aujourd'hui inscrit dans une logique de parcours." Cécile MICHALECZEK
 - "Etat des lieux des Vacances Adaptées Organisées et perspectives d'avenir. Avec la pression normative sur le secteur des VAO, quelle est la capacité à agir des organisateurs ?" Sébastien BORT
 - "Entre pouvoir d'agir et auto-détermination, quelles sont les attentes des personnes concernées ?" Maryline JEANNIER
- 16h30 "Enjeux d'avenir pour les vacances adaptées : quelle implication pour les parties prenantes ?"
Travaux et réflexions en ateliers :
- *La reconnaissance nationale du secteur des Vacances Adaptées Organisées : vers un travail collaboratif entre l'ensemble des acteurs et les services de l'Etat.*
 - *Liens entre les organisateurs des vacances adaptées et les acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour maintenir et développer les partenariats.*
 - *Dans un enjeu de participation sociale, quelle est l'implication possible des vacanciers dans l'organisation de leurs séjours ?*
 - *Pour un Tourisme adapté sécurisé, quelle est la part de responsabilité de chacun : organisateurs de vacances adaptées / acteurs du Tourisme / hébergeurs / Etat / inscrivants...*
 - *Face à un contexte de contraintes organisationnelles grandissantes, quel équilibre trouver entre cadre réglementaire et espace de liberté inhérent au projet de vacances ?*

PROGRAMME



18h00 Conclusion des travaux en ateliers
Conclusion de la journée

19h00 - 21h00 Cocktail dinatoire

Vendredi 21 novembre 2025

Nouveaux modèles, nouvelles attentes, le Tourisme en transition : Perspectives pour le secteur des vacances adaptées

9h00 Accueil

9h05 Intervention de l'UNAT :
"Le Tourisme social et solidaire porteur de sens et engagé dans les transitions. "

9h55 "Perspectives pour garantir et sécuriser l'accès aux vacances des personnes en situation de handicap"

9h55 / 10h45 *Travaux et réflexions en ateliers*

11h00 / 11h50 *Travaux et réflexions en ateliers*

- *Quand le financement freine l'accès aux vacances : comment agir sur le coût pour garantir ce droit d'accès ?*
- *Comment garantir la mise en œuvre du projet vacances dans le projet personnalisé d'accompagnement des personnes en situation de handicap : moyens à mobiliser, leviers d'action.*
- *Attractivité du secteur Vacances adaptées : un enjeu central pour intéresser les futurs accompagnateurs. Quels leviers pour valoriser l'expérience séjour ?*
- *Quelle place occupent les mineurs en situation de handicap dans l'offre d'accueil collectif de mineurs ? Quelle articulation entre Pôles Ressources Handicap et Organismes de Vacances Adaptées pour le passage à l'âge adulte ?*
- *Comment faire évoluer l'approche des vacances adaptées pour qu'elles s'inscrivent dans une démarche respectueuse de l'environnement ?*

12h00 Conclusion des travaux en ateliers

12h30 Conclusion et clôture du Colloque

13h00

TABLE RONDE

animée par Sophie Massieu

Participants :

- Philippe Chapron, UFCV
- Arnaud Flanquart, DGCS
- Luc Gateau, Unapei
- Florence Jablonski, Nous Aussi
- René Moullec, CNLTA

Changement de paradigme dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap :
quels impacts sur les vacances adaptées.

Rappel contextuel et historique :

Les vacances adaptées pour personnes en situation de handicap sont apparues dans les années 1970-1980, initiées par des acteurs de l'éducation populaire qui ont transposé leurs compétences des séjours pour enfants vers les adultes en situation de handicap.

Ce développement s'est fait « à bas bruit », sans cadre réglementaire clair, jusqu'à la création du CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adapté), qui a permis d'établir des repères communs et d'accompagner l'évolution du secteur.

La loi de 2005 a marqué un tournant en affirmant le droit aux vacances et en introduisant la notion d'accessibilité universelle.

Changements de paradigme dans l'accompagnement :

- De l'institution à l'inclusion : Les séjours adaptés étaient initialement conçus comme une alternative sécurisée à l'institution. Aujourd'hui, la logique évolue vers l'autodétermination et le « vivre ensemble », en intégrant la diversité des besoins.
- Individualisation des réponses : Le témoignage de Florence Jablonski illustre que le handicap ne signifie pas systématiquement besoin de vacances adaptées. Les aspirations varient selon les moments de vie : certains souhaitent des séjours collectifs, d'autres préfèrent des vacances ordinaires.
- Professionnalisation et formation : Le passage d'un encadrement basé sur la bonne volonté à des équipes formées est essentiel pour garantir sécurité et qualité.
- Diversité des solutions : L'offre doit proposer un panel de formules (séjours collectifs, vacances inclusives, solutions mixtes famille/accompagnement) pour répondre à la pluralité des handicaps et des attentes.

Impacts sur les vacances adaptées :

- Accessibilité universelle vs réponse individualisée : Les politiques publiques cherchent un équilibre entre un cadre sécurisé et une souplesse permettant de préserver l'accessibilité.
- Autodétermination comme principe central : **Choisir son mode de vacances (collectif ou autonome) devient un droit fondamental.**
- Enjeux financiers et réglementaires : Les coûts élevés, le manque d'accompagnateurs et le risque d'un encadrement trop strict menacent l'accessibilité aux vacances.
- Droit au répit pour les familles : Les proches revendiquent la possibilité de souffler, parfois via des séjours conjoints ou séparés.
- Innovation continue : La structuration progresse, mais l'offre reste insuffisante pour couvrir la diversité des handicaps et des aspirations.

. Leviers et défis actuels :

- Politiques publiques : Structuration de l'offre, simplification administrative, financement via la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).
- Formation renforcée : Garantir la qualité et la sécurité sans nuire à la liberté des personnes.
- Accessibilité financière : c'est un enjeu majeur pour démocratiser l'accès aux vacances adaptées.
- Reconnaissance du droit aux vacances : La Convention ONU (article 30) rappelle que le tourisme est un droit, non un luxe.

Conclusion de cette table ronde :

Les vacances adaptées ne peuvent plus être pensées comme un modèle unique. Elles doivent conjuguer sécurité, liberté, individualisation et accessibilité, en s'appuyant sur la co-construction entre acteurs, familles et pouvoirs publics. L'avenir repose sur une offre diversifiée, des financements adaptés et une formation renforcée, pour faire du droit aux vacances une réalité pour tous.

La création d'un observatoire national des vacances, porté par le CNLTA dans son livre blanc (parution juin 2025), est incontournable pour la reconnaissance nationale du secteur des vacances adaptées.



CONFÉRENCE

Bertrand Réau

Sociologue, Professeur du Conservatoire National des Arts et Métiers

Le Tourisme adapté : un fait social total ?

Synthèse de la conférence

Le tourisme adapté désigne l'ensemble des dispositifs permettant aux personnes en situation de handicap, de vulnérabilité ou de limitation durable de partir en vacances. Souvent considéré comme un segment technique et marginal, il constitue en réalité un révélateur sociologique majeur des tensions liées à l'inclusion sociale. Dans une société où les vacances représentent un rituel collectif valorisé, le non-départ devient un marqueur puissant d'inégalités, tandis que la réussite des vacances est érigée en impératif social. L'accès aux vacances fonctionne ainsi comme un indicateur central d'appartenance citoyenne et de participation sociale.

1. Une évolution historique : de l'assistance à la citoyenneté touristique.

Les premières initiatives de séjours destinés aux personnes handicapées reposaient sur une logique médicale et protectrice, dans laquelle le vacancier était perçu avant tout comme un patient nécessitant prise en charge et mise à distance. Les séjours avaient alors pour fonction d'occuper le temps et non de garantir des droits ou des choix personnels.

À partir des années 1980, l'essor du modèle social du handicap transforme profondément cette perspective. Le handicap est défini non comme une déficience individuelle, mais comme le résultat d'un environnement inadapté. L'objectif glisse alors de l'encadrement des individus vers l'adaptation de la société : transports, hébergements, accès à la culture, équipements publics.

Cette dynamique aboutit à la reconnaissance d'un droit au tourisme, soutenu par des textes législatifs et la lutte contre les discriminations (loi de 1998, ONU, loi de 2005). La participation touristique devient une dimension constitutive de la citoyenneté moderne, et non un privilège réservé à certains.

2. L'accessibilité comme chaîne systémique.

L'accessibilité apparaît comme un processus global et non comme un ensemble de normes techniques ponctuelles. Elle inclut les infrastructures matérielles, les transports, l'information, la médiation humaine, la qualité de l'accueil et le regard social porté sur les vacanciers. Cette chaîne se rompt fréquemment, créant des obstacles non seulement pratiques, mais aussi symboliques.

Une accessibilité technique insuffisante

Les approches dominantes s'appuient largement sur des normes internationales (ISO 21902), les labels ou le design universel, mais tendent à réduire l'accessibilité à une performance technique. Une vision partielle émerge alors : un lieu peut être déclaré accessible bien que les adaptations cognitives, relationnelles ou organisationnelles soient absentes, en particulier pour les personnes présentant un handicap mental.

L'information comme verrou majeur

L'absence d'informations claires ou fiables constitue l'une des principales causes de renoncement au départ, alimentant la méfiance et le sentiment d'illégitimité. De nombreux sites et supports numériques restent non accessibles, contribuant à reproduire les inégalités d'accès au tourisme.

Le regard social comme dimension décisive

Même lorsque l'accessibilité technique est garantie, la participation reste entravée si le vacancier est perçu comme un gêneur ou un étranger à la norme. Les lieux touristiques peuvent alors devenir symboliquement inaccessibles. Le paradoxe du loisir démocratique apparaît clairement : les droits progressent, mais les conditions réelles de participation demeurent inégalitaires.

3. Inégalités persistantes et processus de désaffiliation.

En 2022, 37,6 % des personnes handicapées déclaraient ne pas avoir les moyens de partir en vacances, soit près du double du reste de la population (20,4 %) (Observatoire des inégalités). Le non-départ peut être interprété à partir du concept de désaffiliation (Castel), qui désigne la rupture progressive des principaux liens d'intégration sociale. Le non-accès aux vacances devient un symptôme de fragilité économique, d'isolement et de disqualification sociale, renforcé par la normalisation du départ en vacances comme norme de réussite.

4. Stigmate, visibilité et renoncements.

Le tourisme est un espace public de forte exposition sociale. Pour Goffman, le stigmate résulte de la tension entre identité réelle et identité assignée. Les comportements, corps ou attitudes jugés « hors norme » attirent l'attention et activent des représentations d'anomalie, d'infantilisation ou de compassion.

Cette situation génère fréquemment des formes d'autocensure : beaucoup renoncent au voyage non par impossibilité technique, mais par fatigue du regard et peur du jugement. Des exemples concrets illustrent ces mécanismes, comme les groupes installés « à part » dans un restaurant, renforçant la mise à distance symbolique.

5. Le tourisme adapté comme espace de réaffiliation et de pouvoir d'agir.

Au-delà des obstacles, les séjours adaptés peuvent devenir des espaces de reconstruction sociale, de revalorisation identitaire et de renversement symbolique du stigmate. Ils permettent l'apprentissage d'une autonomie progressive (gestion du budget, organisation du quotidien, participation aux tâches collectives), la création de liens sociaux et la restauration du sentiment d'appartenance. Ils favorisent ainsi l'émergence d'un pouvoir d'agir, soutenu par l'accompagnement et par des environnements bienveillants.

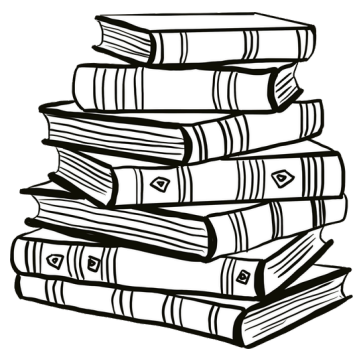
Conclusion générale.

Le tourisme adapté constitue un fait social total, mobilisant des dimensions économiques, juridiques, morales, symboliques, éducatives et politiques.

Il révèle la tension fondamentale entre :

- inclusion formelle (droits et dispositifs),
- inclusion vécue (reconnaissance, relation, expérience sensible).

Pour dépasser les limites actuelles, l'accessibilité doit être pensée comme un processus social et relationnel, fondé sur la coopération entre institutions, familles, professionnels et territoires. Le tourisme adapté apparaît ainsi comme un laboratoire du vivre-ensemble, mettant en lumière les frontières encore actives de la normalité sociale et les leviers possibles d'une société réellement inclusive.



Bibliographie sélective :

- Amiaud, D. (2012). Tourisme et handicap : culture du handicap, expériences des territoires et de l'habiter touristique et émergence de nouveaux espaces pédagogiques pour tous. In G. Brougère & G. Fabbiano (dir.), *Tourisme et apprentissages* (pp. 11–24). EXPERICE.
- Buhalis, D., & Darcy, S. (2011). *Accessible Tourism: Concepts and Issues*. CABI.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*. Gallimard.
- Goffman, E. (1963). *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*. Prentice-Hall.
- Jiang, Y., Lyu, J., & Balaji, M. S. (2025). Progress in research on tourists with mental disorders: A critical review and the way forward. *Tourism Management*, 102, 105077.
- Lomo Myazhiom, A. C., & Michel, F. (2006). Loisirs et tourisme des jeunes handicapés : de la place du handicapé à la place du touriste handicapé en France. *Revue des Sciences Sociales*, 36, 148–157.
- Mauss, M. (2007). *Sociologie et anthropologie* (Éd. originale 1950). Presses Universitaires de France.
- Réau, B., & Cousin, S. (2016). *Sociologie du tourisme*. La Découverte.
- Reichhart, C. (2012). Séjours touristiques et handicap mental. *Traverse – Revue d'Éthique, Santé et Activité Physique Adaptée*. Éditions AFRAPS.

REGARDS CROISÉS

Maryline Jeannier

Intervention présentée en FALC (Facile à Lire et à Comprendre)

Bonjour à tous,

Je suis Maryline Jeannier, je suis la présidente de Droits devant 25.

C'est avec plaisir que je viens vous parler d'autodétermination. J'espère que cela nous permettra de continuer à progresser sur les vacances adaptées.

Droits devant est une association de personnes handicapées intellectuelles du Doubs.

Nous travaillons sur la citoyenneté, l'auto-détermination et l'accessibilité.

Nous sommes 120 adhérents dont 20 personnes de soutien.

Nos personnes de soutien sont des élus politiques, des responsables associatifs, des amis avec qui nous travaillons.

Aujourd'hui, nous sommes aussi soutenus par le service ATLAS de la Fondation Pluriel.

La Fondation Pluriel est un collectif qui accompagne près de 3600 personnes handicapées dans le Doubs.

Nous sommes très fiers d'avoir travaillé pour faire partie du Conseil d'administration du CNLTA.

Le handicap intellectuel est invisible, il est surtout silencieux.

Merci donc au CNLTA de nous donner la parole.

Dans toutes les instances où nous siégeons, nous essayons de faire avancer les choses, on essaie de ne pas être que des pots de fleurs.

Les vacances adaptées doivent évoluer

et nous tenons à y apporter notre contribution.

Nous avons travaillé avec beaucoup de nos adhérents.

Prochainement nous allons travailler avec tous les présidents de CVS et de groupe d'expression de la Fondation Pluriel...

Ensuite, c'est avec les Directeurs de la Fondation et certains organismes que nous allons échanger.

Nous nous sommes rapprochés également des structures du tourisme en milieu ordinaire.

D'ailleurs, pour ceux qui le connaissent,

Romarc, mon accompagnateur principal (et secrétaire particulier) est en ce moment en train de passer la formation pour être évaluateur Tourisme et Handicap.

Ainsi, on espère que nous arriverons à faire évoluer ce label d'Etat.

L'objectif est que l'offre de loisirs se développe pour nous, et surtout avec nous.

Nous ne manquerons pas de partager le résultat de tout cela avec ceux qui ont envie, comme nous, de faire bouger les choses.

Parlons d'auto-détermination.

Je vais vous donner la définition de Droits devant 25 :

L'auto-détermination c'est conduire nous-même notre vie.
Comme tout le monde, ou au moins autant que tout le monde.

L'autodétermination c'est être auteur de notre vie,
Être auteur de notre vie, c'est bien plus qu'être acteur.

On entend parler tout partout qu'il faut être acteur de ses projets.
Mais un acteur est une personne qui fait ce qu'on lui dit de faire,
Par contre un auteur décide, il écrit son histoire, il décide ses projets,
sans qu'on lui dicte ce qui est bon pour lui.
Un auteur, lui, a le choix.

L'autodétermination repose sur 4 piliers :

Il faut que l'on se sente capable, il faut donc nous laisser expérimenter, voir la réussite des autres, connaître nos droits.

Il faut que nous soyons dans un environnement facilitateur qui nous laisse faire des choix, qui nous laisse faire des choses seul.

Il faut aussi que nous connaissions ce que l'on aime.
Pour cela l'environnement doit nous permettre d'avoir de nombreux choix.

Echanger avec d'autres personnes est aussi une clé nécessaire.

Il faut également que nous soyons formés pour savoir nous adapter, et résoudre les problèmes liés à nos choix.

Plus précisément, l'autodétermination c'est donc :

- Avoir le choix entre plusieurs propositions et pouvoir inventer ses choix,
- Choisir sans trop d'influence,
- Pouvoir être accompagné... si on le souhaite,
- Nous laisser prendre des risques et peut-être nous planter, il paraît que c'est comme cela qu'on grandit,
- Nous permettre de revenir en arrière,
- Être informé et être formé,

Ceci est valable pour toute la vie et dans tous les domaines

Et cela est aussi valable pour tous.

Bien sûr l'autodétermination ce n'est pas faire tout ce qu'on veut.

Dans notre quotidien on ne fait pas ce qu'on veut.

Dans le boulot on ne fait pas ce que l'on veut.

Pourtant, peut-on espérer avoir plus de choix pendant nos vacances ?

Pouvons-nous ensemble travailler pour plus d'autodétermination pour nos vacances ?

Nos vacances, nos réflexions :

Qui doit choisir nos vacances ?

Si vous pensez que c'est nous,

Pourquoi presque aucun catalogue n'est adapté pour nous.

Vous me voyez arriver...

Le FALC ne doit pas être une option, c'est une obligation,

Comme la rampe est obligatoire pour une personne en fauteuil roulant.

C'est déprimant de voir à quel point le FALC est si peu répandu.

Quelles seraient nos plus belles vacances ?

Plutôt que de vous décrire NOS meilleures vacances, je vais vous parler de ce que pourraient être VOS pires vacances.

On s'est amusé à faire une caricature, je laisse à chacun le choix de rigoler, de réfléchir ou de faire la grimace.

Vos pires vacances, c'est parti :

On vous explique que puisque vous n'êtes pas dans la bonne autonomie, vous devez choisir entre seulement 3 destinations.

Et puis parce que votre maison ferme, il faudra partir début août,

- Là où c'est le plus cher,
- Là où il y a le plus de monde,
- Là où il y a le plus de bouchons et qu'il fait le plus chaud sur l'autoroute...

Vous êtes ok ??? On continue...

Vous voyagez dans un minibus plein,

Plein de personnes que vous connaissez déjà

Vous les connaissez car ce sont vos collègues.

Que vous les aimiez ou non n'est pas la question.

Toujours ok ?

Vous connaissez la vie en collectivité ?

Pas de raisons que cela change pendant vos vacances,

On va vivre au rythme des autres, faire le planning prévu avec les autres, supporter les autres et aux horaires prévus.

Vous allez dormir dans une chambre avec 3 autres personnes... pas facile de faire la grasse mat' et encore moins facile de dormir avec la rencontre d'un soir.

Vous voudriez passer deux jours à rien faire sur la plage... Bah non, demain on va faire une rando !

Vous voudriez aller en boîte de nuit tous les soirs... "*Bah non, demain on se lève tôt pour aller au musée de la Chaussette*".

Et ainsi de suite...

Ha, j'oublie, à la fin, on fait un rapport sur comment se sont passées vos vacances, comment vous vous êtes comporté.

Et on envoie cela à votre employeur ou vos parents !

Oui on exagère, la plupart des vacances se passent très bien et répondent aux envies et besoins des vacanciers... mais quand même.

Voici quelques idées sur nos vacances adaptées que nous vous livrons :

- Construire nos vacances plutôt que de choisir dans un catalogue.
- Pouvoir partir à des périodes plus reposantes, et moins chères !
- Reconnaître les envies individuelles dans un cadre collectif moins contraignant.
- Choisir avec qui on part ou savoir avec qui on part.
- Savoir si on va être dans un coin tranquille ou très animé.
- Savoir si le séjour va être dynamique ou pépère.
- Choisir de ne pas faire grand chose pendant ses vacances.

Je vous rappelle ce sont nos vacances, NOS VACANCES.

Je vous remercie de votre attention.

REGARDS CROISÉS

Sophie Ouboumour et Alain Dupré,
Unapei

L'Unapei en chiffres



Sources : tableaux de bord et base de données Tête de réseau Unapei et étude empreinte socio-économique



LA PLACE DES VACANCES DANS LE PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Alain DUPRE et Sophie OUBOUMOUR



Les vacances sont **UN DROIT FONDAMENTAL** !

➔ Un droit au répit, à la détente et à la découverte !

Observation et constat : Ces dernières années se caractérisent par une dégradation de l'accès aux vacances adaptées des personnes en situation de handicap

Notre objectif commun : Garantir l'effectivité de ce droit !

L'Unapei, membre du CNLTA, a réalisé 3 enquêtes pour recueillir les avis
- des personnes en situation de handicap
- de leurs proches
- des professionnels des établissements qui les accueillent

= TRIPLE EXPERTISE



3 ENQUETES destinées aux

1/ VACANCIERS

en situation de handicap intellectuel

Enquête réalisée en FALC

525 réponses

2/ PROCHES des vacanciers

en situation de handicap intellectuel

825 réponses

3/ PROFESSIONNELS des ESMS

qui accompagnent les projets de vacances

310 réponses

Au total : 1660 réponses

Objectif

Identifier des axes d'amélioration prioritaires pour garantir et pérenniser les départs en vacances

3 cibles

Enquêtes nationales diffusées au réseau Unapei

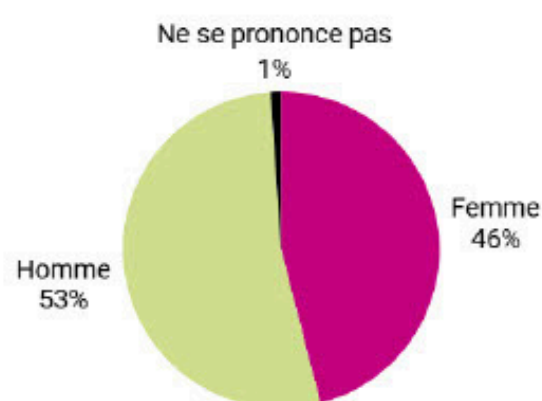
Dates

Enquêtes diffusées d'avril à fin juillet 2025

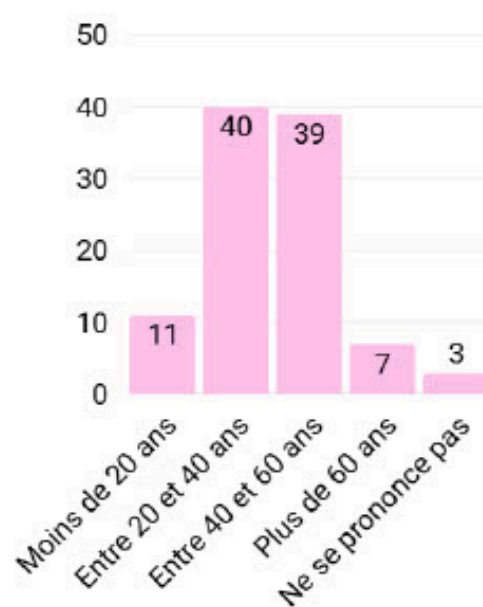


Qui sont les vacanciers ?

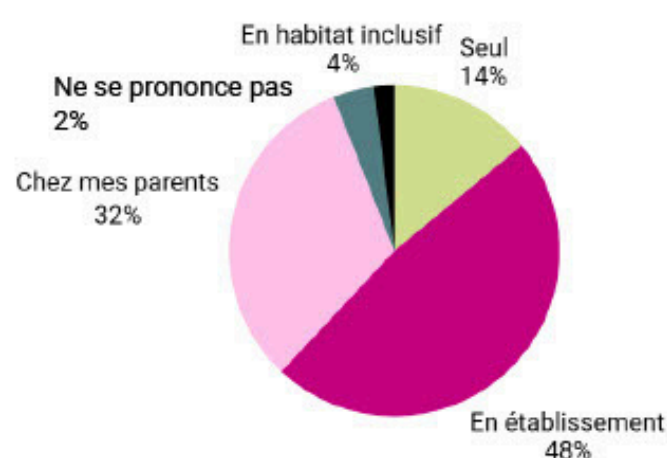
Je suis :



Mon âge :



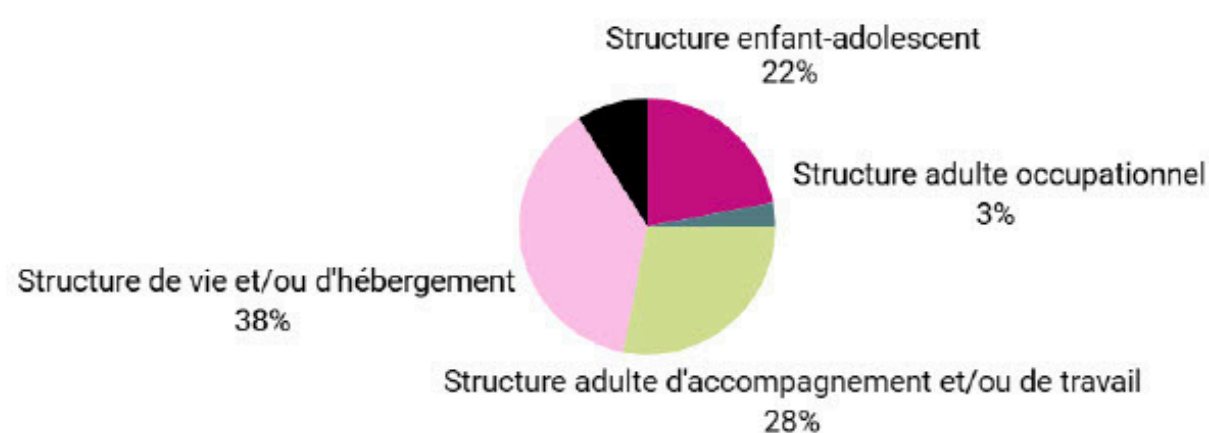
Mon lieu de vie :



Qui sont les vacanciers ?

Dans quel type d'établissements sont accueillies les personnes qui partent en vacances ?

- (CAMSP, SESSAD, IME...)
- (CAJ, SAJ, Foyer de jour...)
- (ESAT, EA, SAVS, SAMSAH...)
- (MAS, FAM, Foyer de vie, Foyer d'hébergement...)

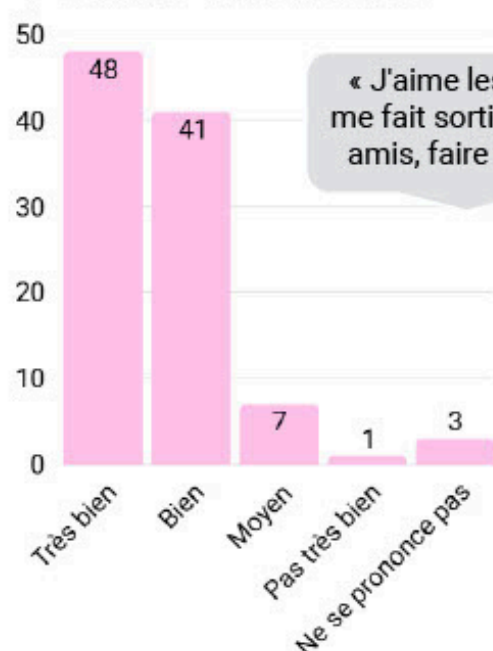


1^{er} constat

Les vacances adaptées sont globalement très appréciées !

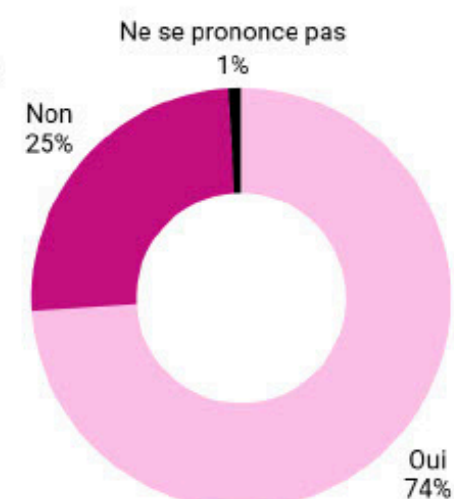
Les séjours sont-ils satisfaisants ?

Pour les vacanciers :



« J'aime les vacances adaptées ça me fait sortir du foyer, rencontrer des amis, faire de nouvelles activités. »

Pour les proches :



Les proches disent que cela permet « d'avoir un autre type de vacances avec les amis et pas seulement en famille. »

Pour les professionnels :

Les motivations des personnes en situation de handicap pour partir en vacances sont « Les mêmes que nous : changer son quotidien, voir d'autres personnes, découvrir de nouveaux lieux. »



2ème constat

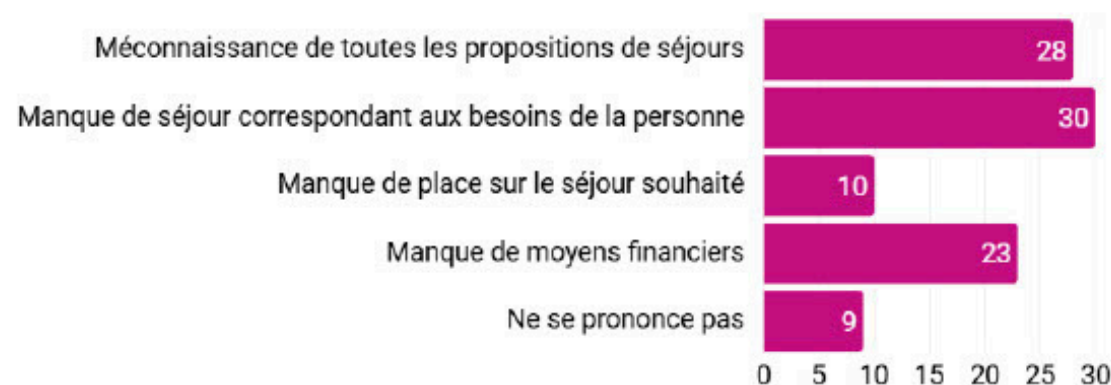
L'accès aux vacances adaptées est encore trop limité !

D'après les proches, si la personne ne part pas, ou plus, en vacances adaptées, pour 55% d'entre elles, ce n'est pas un choix !

Plusieurs raisons :

1/ Il existe un manque de communication et d'échanges sur les vacances adaptées

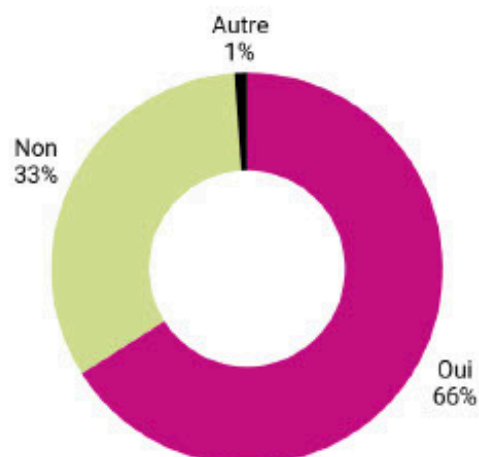
D'après les proches :



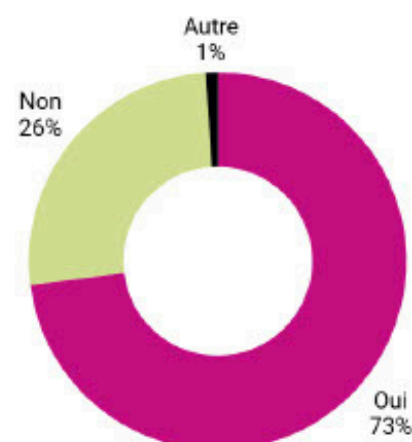
2ème constat

L'accès aux vacances adaptées est encore trop limité !

Le sujet des Vacances est-il abordé dans le projet d'établissement ou le projet de service ?



Le sujet des Vacances est-il abordé dans le projet personnalisé des personnes en situation de handicap ?



1 personne sur 4 en situation de handicap ne part peut-être pas en vacances adaptées car le sujet n'est pas abordé.

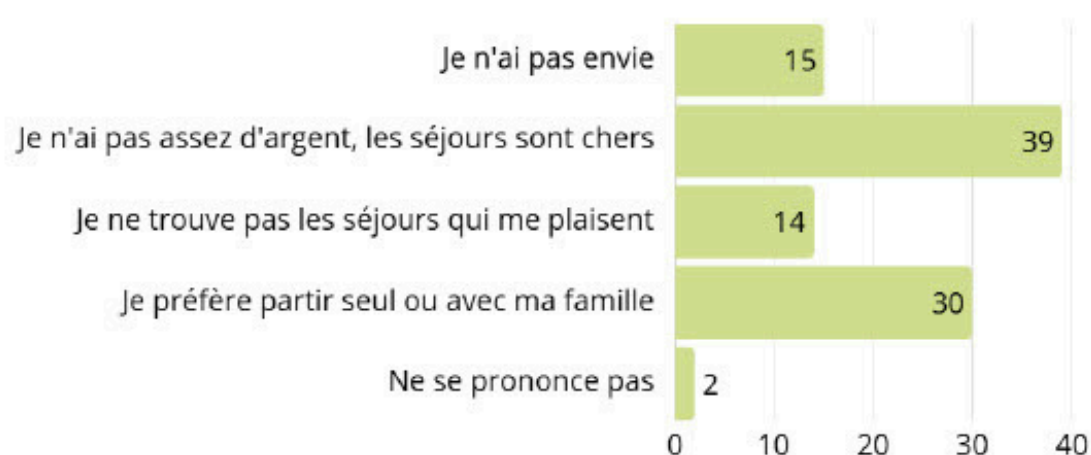


2ème constat

L'accès aux vacances adaptées est encore trop limité !

2/ Le coût des séjours est de plus en plus élevé

Des personnes en situation de handicap ne partent pas en vacances adaptées car :



« Je souhaite que les séjours continuent à bien se passer et que les prix des vacances soient moins chers. »

« Je ne pars jamais en vacances, ce n'est pas facile pour remplir le dossier. »

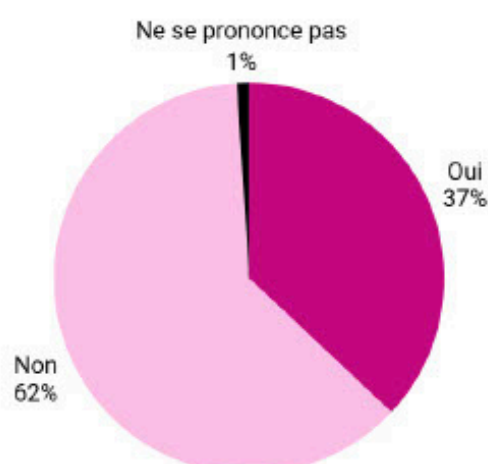


2ème constat

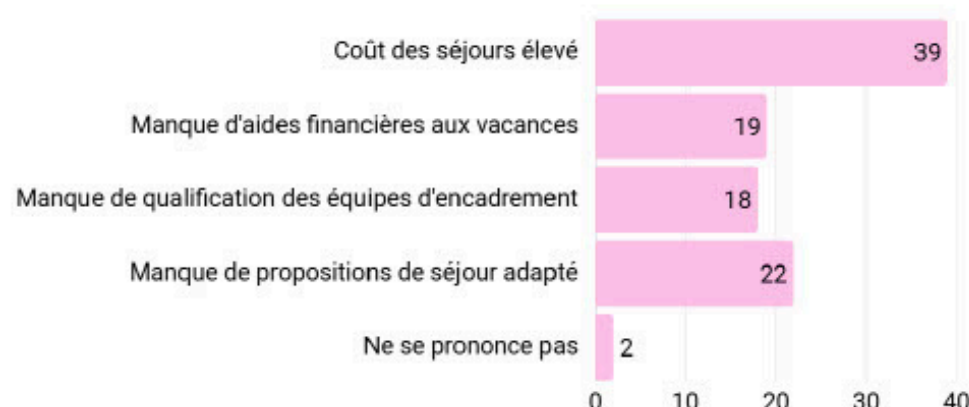
L'accès aux vacances adaptées est encore trop limité !

2/ Le coût des séjours est de plus en plus élevé

D'après les proches, la personne bénéficie-t-elle d'aides financières ?



D'après les professionnels, quels sont les freins au départ en vacances adaptées ?

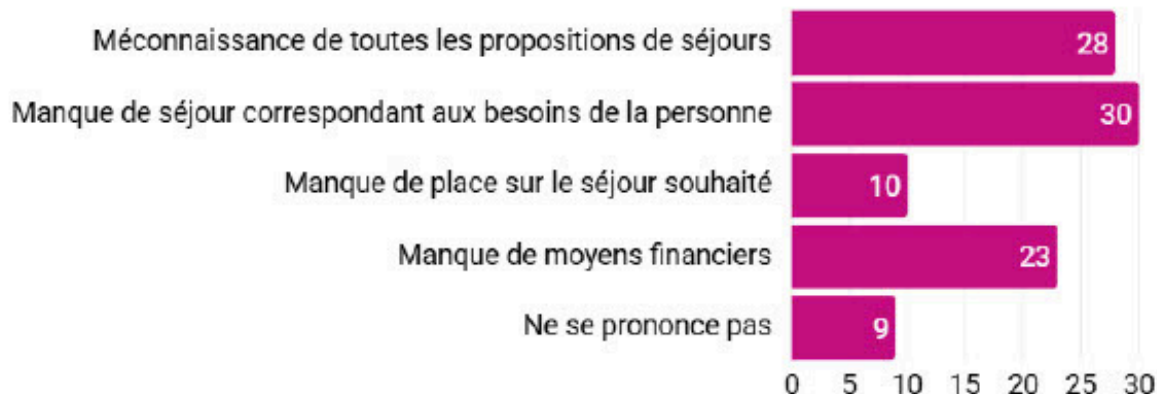


2ème constat

L'accès aux vacances adaptées est encore trop limité !

3/ L'offre des séjours n'est pas toujours adaptée et suffisante

Pour les proches :

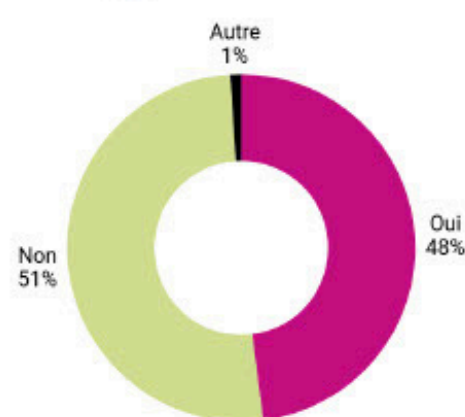


Verbatim d'un vacancier :

« J'ai 29 ans et je me suis retrouvé avec des personnes âgées lors de mon dernier séjour. Je ne suis donc plus parti en séjour depuis. »

Pour les professionnels :

L'offre actuelle des organismes de vacances adaptées semble-t-elle correspondre aux attentes des personnes en situation de handicap ?

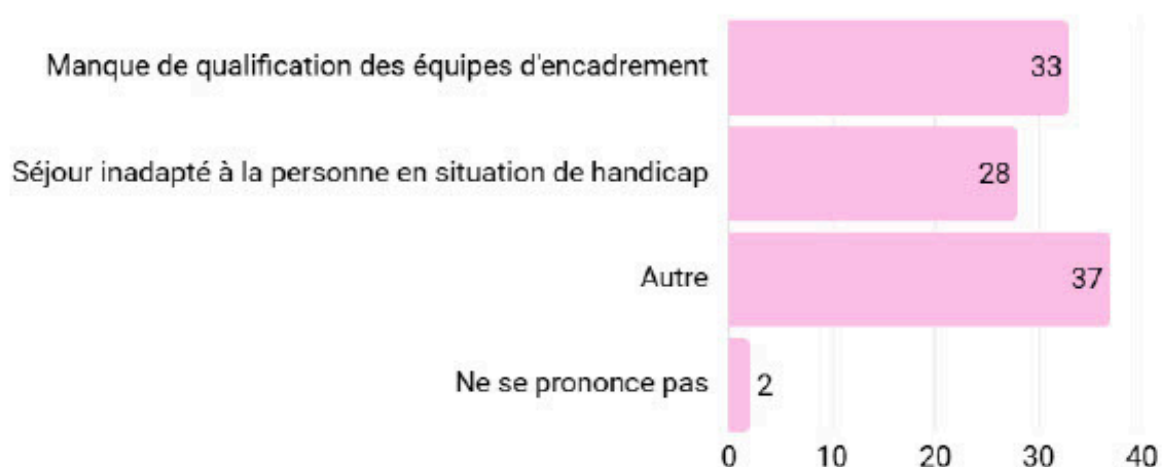


2ème constat

L'accès aux vacances adaptées est encore trop limité !

4/ Les vacanciers et les proches ont besoin d'être en confiance

D'après les proches, si les vacances ne se passent pas bien, quelles en sont les raisons ?



« Manque de sécurité. »

« Besoin d'être en confiance, rassurée, d'avoir un contact quotidien... (protégé totalement dépendant, non verbal, fragile, épileptique...). »

« Manque d'informations. »



SYNTHESE et PERSPECTIVES de l'Unapei

Synthèse :

Tout au long de l'enquête, les réponses des 3 cibles tendent à converger fortement.

Les séjours de vacances adaptées sont essentiels pour **répondre aux besoins** des personnes en situation de handicap et **assurer un répit aux proches**.

Ceux qui ont la chance de partir sont globalement **très satisfaits de leur séjour !**

Il est donc nécessaire **de pérenniser et développer ces offres de séjours**, car il persiste néanmoins **des freins aux départs :**

- La méconnaissance des organismes de vacances adaptées
- L'augmentation des coûts des séjours pour les vacanciers
- La baisse des aides financières
- Le manque de propositions de séjours adaptés aux besoins de la personne
- Le manque de place dans les séjours
- Le manque de qualification des équipes encadrantes...



SYNTHESE et PERSPECTIVES de l'Unapei

Actions à venir :

Renforcer la communication pour développer une meilleure connaissance du secteur des vacances adaptées auprès des vacanciers, des familles et des professionnels.

Inciter les associations à aborder systématiquement le projet Vacances dans le projet personnalisé d'une personne en situation de handicap.

Accompagner les associations et les ESMS à développer des partenariats avec les OVA pour permettre notamment de faire face aux difficultés de recrutement et de qualification des accompagnateurs.

Poursuivre nos revendications, auprès des pouvoirs publics, et se mobiliser pour une évaluation des séjours, une diversification de l'offre, une simplification administrative et une plus grande accessibilité économique.



👉 L'ensemble des résultats de cette enquête est disponible sur le site de l'Unapei :

<https://www.unapei.org/article/vacances-adaptees-les-resultats-de-lenquete-unapei/>

REGARDS CROISÉS

*Cécile Michaleczek,
Association Filéas*

LE VIRAGE INCLUSIF, IMPACTS SUR LA REPONSE AUX BESOINS ET ATTENTES IMPACT SUR LES VACANCES

1. Volonté des politiques publiques et attendus.

Le virage inclusif, amorcé en France depuis plusieurs années, s'inscrit dans une volonté de repenser les politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap.

L'objectif est de passer d'une logique de place à une logique de parcours de vie inclusive, dans laquelle la PSH est actrice de ses choix, et où l'ensemble de la société doit s'adapter pour garantir l'égalité des droits et des chances.

Le virage inclusif implique :

- Moins de structures spécialisées
- Plus de soutien dans les milieux ordinaires : école, emploi, logement, loisirs, etc.
- Une évolution vers une logique de désinstitutionnalisation progressive, en accompagnant les personnes dans leur environnement de vie.

Cela s'accompagne d'une mise en place de parcours personnalisés, adaptés aux besoins et aux souhaits de chaque personne.

Des impacts positifs sur les personnes en situation de handicap sont attendus des politiques publiques

- Tout d'abord la Reconnaissance de la personne comme citoyenne à part entière, avec des droits, des choix et une capacité d'agir.
- Un Accès élargi à l'école, à l'emploi, au logement ordinaire, etc.
- Une meilleure qualité de vie, en étant intégré dans la société plutôt que mis à l'écart.
- Une autonomie renforcée, grâce à des accompagnements souples et adaptables.

De plus, le virage inclusif est une évolution culturelle qui demande :

- De repenser les pratiques professionnelles.
- D'impliquer les personnes concernées en étant associées à l'élaboration de leur projet d'accompagnement.
- De promouvoir une société inclusive où la norme s'élargit à la diversité des situations.

2. Vers une transformation de l'offre médico-sociale.

Alors concrètement, le virage inclusif se traduit par une transformation de l'offre médico-sociale qui doit s'inscrire dans cette logique de parcours.

Elle vise à adapter les réponses aux besoins des personnes tout au long de leur vie, dans une approche globale, personnalisée et inclusive.

Elle rompt avec une logique de prise en charge cloisonnée et descendante, pour aller vers une co-construction des parcours, articulée autour de la personne elle-même.

L'offre médico-sociale doit évoluer vers des dispositifs modulables et personnalisés, pour s'ajuster aux besoins spécifiques de chaque individu (intensité du soutien, temporalité, environnement).

Les établissements et services ne sont plus supposés être des «lieux de vie définitifs» mais ils deviennent des ressources dans le parcours de vie de la personne.

Par ailleurs, cette transformation vise à sortir de l'organisation en « silos » (enfants/adultes, éducation/santé/travail, etc.) pour proposer une offre transversale : Une offre plus souple, décloisonnée et territorialisée

Une offre qui va se structurer par des outils de pilotage et de coordination comme :

·La mise en place de plateformes de services coordonnées, qui permettent une réponse évolutive au fil du parcours. Les IME disparaissent au profit des DIME (dispositifs Intégrés Médicaux Éducatif) en sont un exemple

Le Renforcement de la coordination entre les acteurs : médico-social, sanitaire, éducation, emploi, logement, etc.

C'est la naissance des équipes mobiles d'appui. Équipe Mob d'intervention autisme, équipe Mob médicalisée, à la parentale,

Et autre DAC, les GOS/PAG - PCPE ou encore à partir des 2020 les communautés 360.

On s'y perdrait...

Ainsi l'accompagnement médico-social soutient l'inclusion dans les dispositifs de droit commun, au lieu de s'y substituer.

Tous ces dispositifs, services, plateformes et autres équipes mobiles poursuivent un objectif commun : celui de proposer un étayage d'accompagnements ou de soutien dans le droit commun.

S'Il est encore difficile pour les acteurs du médico-social de se repérer face à cette émergence de dispositifs qu'en est-il des OVA ?

Dans cette logique de parcours, les professionnels ne « prescrivent » pas un accompagnement standardisé : ils co-construisent avec la personne, sa famille, les aidants.

- L'offre évolue vers plus de participation, d'autodétermination et de respect des choix de vie des personnes.

- On parle d'une logique de soutien au parcours de vie, et non plus d'orientation vers une structure.

3.Des textes fondateurs venant soutenir la démarche inclusive.

Alors ce changement suppose une adaptation des pratiques professionnelles, une coordination renforcée entre les acteurs, et un changement de posture fondamental.

Un certain nombre de lois, de décrets et de réformes vont accompagner ce changement et sans les nommer de manière exhaustive, il m'apparaît nécessaire de nommer les plus marquants pour vous permettre je l'espère, d'en mesurer l'impact sur les pratiques d'accompagnement.

Des lois

Avant tout : 2002 – Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002

2005 – Loi n°2005-102 du 11 février 2005

« Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

La loi 2005-102 est la base légale du virage vers une société inclusive.

En 2007, c'est la grande réforme des tutelles en France qui a été adoptée par la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 a profondément modernisé le régime de protection juridique des majeurs vulnérables,

Principales innovations de la réforme de 2007 (appliquée en 2009) :

- Nouveaux acteurs : Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) remplacent les anciens gérants de tutelle, avec un rôle plus encadré – Il exercent les tutelles, curatelles et sauvegarde de justice.
- Changement de vocabulaire : On ne parle plus de « personnes incapables », mais de « majeurs protégés »

Autre réforme importante introduite par la loi du 21 juillet 2009 – la loi HPST vient transformer fondamentalement la place réservée au secteur médico-social dans son ensemble H.P.S.T (inquiétude générale de se voir aspirés par le sanitaire), les ARS succèdent aux Drass.

-plus de création de place sans appel à projets ou à manifestation d'intérêt

-incitation au regroupement, rapprochement / fusion des interlocuteurs budgétaire pour en réduire le nombre

De nouvelles grilles de lecture = les nomenclatures

Encore une réforme de grande ampleur : celle du 26 novembre 2014 qui valide de la feuille de route du projet SERAFIN-PH par la CNSA ;

La réforme SERAFIN-PH (SE = Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées) est un pilier central de la transformation de l'offre médico-sociale.

Elle a pour objectif de repenser le modèle de tarification des établissements et services médico-sociaux pour qu'il soit plus équitables, plus transparents, et mieux adaptés aux parcours individuels.

Elle a un impact direct sur l'organisation, le financement, la personnalisation et la souplesse de l'offre médico-sociale.

Elle s'accompagne d'une refonte de nos outils et de notre conception des projets d'accompagnement qui vont se décliner en réponse aux besoins par des prestations directes ou indirectes le tout inscrit dans la nouvelle nomenclature dite « SERAFIN PH ».

Autre nomenclature pour les ESMS par le Décret 9 mai 2017 : décret n° 2017-982

· Cette nomenclature ne touche pas directement l'accompagnement des personnes en tant que réponse aux besoins et attentes par des prestations comme la nomenclature SERAFIN PH, elle touche à l'établissement en tant que structure ; Les FAM entrent dans la catégorie EANM et les foyers de vie ou foyers d'hébergement entrent dans la catégorie EANM ;

· Ce changement est un composant important de la transformation de l'offre médico-sociale, car il formalise une classification moins rigide supposée favoriser la souplesse

Ex : un foyer d'hébergement ne devait accueillir que des travailleurs ESAT, ce n'est plus le cas au sein de l'EANM. Point positif : le travailleur à la retraite n'est plus sommé de quitter le foyer.

Le risque est la transformation progressive du dispositif de type foyer d'hébergement en EANM sans travailleur et à moyen constant.

Enfin des rapports

En effet, l'année 2015 est marquée par la publication du Rapport de Denis Piveteau : « Zéro sans solution »

- Alarme sur les ruptures de parcours et l'insuffisance des réponses.
- Appelle à une offre d'accompagnement souple, territorialisée et coordonnée.
- Lance la logique de réponses accompagnées pour tous avec la mise en place du dispositif RAPT en 2016 qui marque le début de la transformation concrète de l'offre médico-sociale.

Viennent ensuite, deux rapports de l'ONU en de 2017 (publié en mars 2019) et 2021 (aout) qui soulignent un même diagnostic : la France doit passer d'un modèle médical et institutionnel à une approche fondée sur les droits humains et l'inclusion.

Les recommandations insistent sur la désinstitutionalisation, l'inclusion scolaire et professionnelle, et la pleine participation des personnes handicapées à la société.
24 Mars 2025 – Publication du rapport de l'IGAS intitulé « Handicap : comment transformer l'offre sociale et médico-sociale pour mieux répondre aux attentes des personnes ? ».

Mais des défis majeurs persistent (le dernier rapport de l'IGAS le mentionne).

Ainsi, malgré des avancées, plusieurs difficultés demeurent :

- Manque de moyens pour accompagner efficacement dans les milieux ordinaires
- Des inégalités territoriales dans l'accès aux ressources et aux accompagnements.
- Une résistance au changement de certaines institutions ou acteurs, encore ancrés dans une logique médico-sociale classique.

Mais aussi la complexité des parcours avec un cloisonnements entre secteurs (santé, éducation, travail, social...).

4. Impact du virage inclusif sur le public et par retentissement sur les vacances adaptées.

Alors quels sont les impacts sur le public accueilli et par voie de conséquence sur les VAO ?

Ce virage inclusif marqué par de nombreux textes et références, au travers des lois, décrets, rapports se concrétise aujourd'hui par un nombre grandissant de dispositifs de droit commun.

L'impact de ce virage inclusif vient nous questionner sur les besoins et attentes de PSH dans leur accompagnement au quotidien et aujourd'hui dans leurs attentes en matière de loisirs ou vacances. Y-a-t-il un réel impact sur ces besoins et attentes ?

Ma réponse est oui : les besoins d'accompagnement d'hier sont pour partie les mêmes, mais ils ont grandement évolué (technologie numérique – accès à l'information ...) du fait d'attentes qui s'expriment clairement via l'auto-détermination.

Il y a un réel impact pour toutes les parties prenantes :

-Si leurs besoins et attentes ont évolué, aspirent-ils toujours à des séjours connus dans leur forme traditionnelle ? quelle part du budget peut être consacrée aux vacances et loisirs (évolution de la consommation – usage numérique...)

-Comment les repérer du point de vue des OVA ? comment les sonder sur leurs attentes et leur moyens (mobilités – ou moyens financiers) – Et si l'inclusion avait rendu invisible le public.

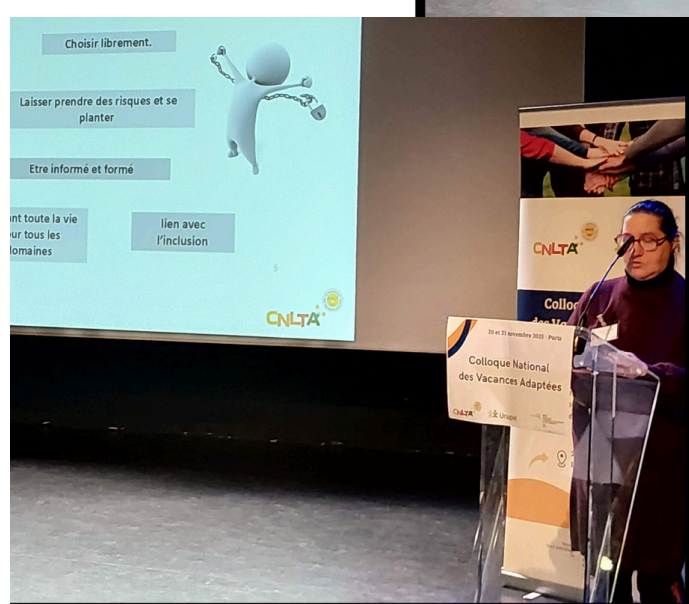
Si la société a dû (et doit encore comme le préconise les derniers rapports IGAS et ONU) s'adapter à l'accueil de tout public nous sommes attendus dans une offre médico-sociale modulaire, souple réactive ? Qu'en est-il des OVA ?

Au-delà des personnes elles-mêmes aujourd'hui auto-représentées, quels sont les acteurs sur lesquels vont pouvoir s'appuyer les opérateurs des vacances adaptées pour proposer une offre en adéquation aux besoins, attentes et aux moyens des PSH, ?

Les enseignements que j'ai pu tirer de cette transformation, reposent sur le principe incontournable de repenser ma conception /animation des projets (établissements/ services) non plus de façon participative (sous l'angle du management participatif) mais bien en coopération et je dirais même en collaboration avec les personnes concernées en favorisant chaque fois que possible leur participation, leur pouvoir d'agir, leur auto-détermination.

J'ai eu cette volonté de créer une « commission vacances » au sein à l'association dans laquelle j'exerce et je l'ai constituée uniquement de professionnels.

Aujourd'hui il m'apparaît évident que cette commission n'a d'avenir et d'intérêt que si elle est portée par les personnes concernées en premier chef et toutes les parties prenantes des vacances adaptées pour penser ensemble quelque chose qui pourrait s'apparenter à une transformation de l'offre VAO.



REGARDS CROISÉS

Sébastien Bort,

UFCV

ETAT DES LIEUX DES VACANCES ADAPTEES ET PERSPECTIVES D'AVENIR. AVEC LA PRESSION NORMATIVE QU'ELLE EST LA CAPACITE D'AGIR DES ORGANISATEURS ?

D'abord savoir d'où nous venons : un bref rappel historique

On peut repérer 3 grandes phases de construction des vacances adaptées :
D'abord 1938 l'Association des Paralysés et Rhumatisants organise les 1^{ers} séjours avec personnes en fauteuils.

Puis une deuxième phase juste après-guerre avec la naissance d'APF Evasion et des associations d'éducation populaires qui accueillent des enfants handicapés.

La troisième phase est plus récente, elle est consécutive à la structuration des premiers établissements médico-sociaux et des associations de parents et d'amis : ce sont les années 80 et la fin des années 90. Le CNLTA naît d'une volonté d'organisateur de structurer les séjours, de se doter de repères qualité. La JPA s'inscrit aussi dans cette dynamique. Ces efforts aboutiront à la reconnaissance de cette activité au sein même du CASF en 2005 et fera l'objet d'un premier cadrage réglementaire en décembre 2005, avec le décret qui définit les vacances adaptées organisées.

L'état s'impose finalement assez très tardivement dans ce domaine. Les premiers textes restent d'ailleurs très ouverts. Charles GARDOU, anthropologue l'avait d'ailleurs souligné dans une de ses interventions à ce sujet : « Les vacances ne sont pas un concept fermé et absolu, mais prennent diverses formes, selon le souhaité et le souhaitable, selon la fragilité et les possibilités correspondantes ».

Et c'est ce qui s'est passé pendant presque 20 ans sur les vacances adaptées qu'on pourrait qualifier « de l'ère du décret originel » : le décret VAO et l'instruction de 2015 qui a suivi ont conservé ce caractère ouvert, remettant à l'organisateur lui-même, la responsabilité de choisir, de mobiliser les compétences et les moyens suffisants pour assurer la réalisation de son projet de vacances dans le respect des personnes accueillies et tout en préservant leur sécurité physique et morale.

Alors où en est-on aujourd'hui ? Près de 100 ans après les 1^{ers} séjours, 20 ans après le décret « VAO ».

Sortie en mai 2024, le rapport de l'IGAS sur l'organisation des vacances adaptées et commandé par la ministre Aurore BERGE suite à l'incendie de Wintzenheim, nous propose un état des lieux. C'est pour ainsi dire la 1^{ère} photographie officielle de l'activité à ma connaissance.

On peut trouver d'autres « photographies » de l'activité dans la thèse de Frédéric REICCHART en 2009 sur les vacances adaptées, à l'UFCV lors du colloque en 2016, ou via le CNLTA en 2019 lors du dernier colloque par exemple.

Voici quelques chiffres pour l'année 2023 (on peut estimer qu'ils sont plutôt bas, car obtenus dans un contexte de redémarrage post-covid) :

- 213 organisateurs, plus de 5000 destinations et 55000 vacanciers et presque 20000 encadrants.
- Environ 80 % des opérateurs sont des associations et majoritairement de petits organismes. En effet 5 % des OVA organisent 40 % de l'offre.
- Des séjours plutôt en petits groupes (8,5 en moyenne)
- Les participants : 83% sont en situation de handicap mental ou psychique et 69% ont entre 30 et 60 ans.
- Enfin, le volume d'affaire peut-être estimé à plus de 80M€.

Finalement, on peut facilement se laisser aller à penser que, depuis que les séjours adaptés existent, ils impactent plutôt positivement la vie des participants eux-mêmes, comme celle des parents, établissements médico-sociaux dans leur organisation. Les vacances adaptées sont devenues incontournables, passant d'une aventure expérimentale au tout début à un moment de vie inscrit dans les projets individualisés. Les vacances adaptées sont aussi partie intégrante de l'organisation institutionnelle : complémentaires des périodes de fermetures, de la gestion des congés de personnel.

Elles ont désormais un impact économique non négligeable sur le développement local. Enfin, on apprécie aussi les effets sur le changement de regard sur le handicap auquel participent ces milliers d'encadrants volontaires co-constructeurs de notre société inclusive.

Mais le contexte a changé de façon marquée depuis 2020 avec plusieurs événements qui sont venus bousculer le secteur.

-Covid : Sophie CLUZEL alors ministre supplie les organisateurs de maintenir leurs séjours absolument malgré les contraintes importantes pour permettre le répit des aidants et le bien être des adultes en situation de handicap. Les séjours se réalisent dans un contexte de confiance réciproque ; les protocoles sont presque co-rédigés et les tarifs de séjour s'envolent.

-Incendie de Wintzenheim : la confiance est rompue, les notions de responsabilités et de prise de risque sont au cœur des débats. Faisant suite au premier rapport IGAS (sur l'incendie), la réglementation se durcie et l'administration de contrôle aussi.

-Sensibilisée par le livre blanc du CNLTA, Mme PARMENTIER LECOCQ, ministre en charge des personnes handicapées, lance en juillet 2025 un plan d'action pour des vacances adaptées sécurisées. (L'évènement tragique de cet été vient renforcer, dans une moindre mesure, la légitimité cette démarche.)

On le voit ici, une forme de pression normative ou réglementaire touche ce secteur d'activité. Non qu'il n'y ait rien initialement, mais chacun à son niveau a besoin d'éléments tangibles pour sécuriser l'action.

A cette pression normative s'ajoute une pression que je qualifie de « subjective » : celle qui traduit les enjeux individuels, les appréhensions, les « on-dit » et qui amènent à interpréter les textes, les anticiper ou les extrapoler.

Les organisateurs sont à la croisée des chemins : on attend d'eux de proposer des séjours de vacances qui répondent aux attentes des participants, de maintenir des tarifs accessibles, de sécuriser au maximum tous les contours des actions et de pouvoir prouver à tout moment (avant, pendant et après) que tout est sous contrôle et, en cas de doute ou d'événement, d'en assumer tous les risques. Toutes les parties prenantes sont tournées vers eux : inscrivants, vacanciers, inspecteurs, administration d'habilitation, parents, hébergeurs...

Sur ces dernières années post-covid, quelles en sont les conséquences sur les OVA ?

- Intensification des exigences réglementaires avant séjour : demandes de compléments de la part des DDETS,
- Un changement de rôle des OVA vis-à-vis des hébergeurs
- Durcissement des inspections
- Appréhension de quelques inscrivants collectifs

Dans les faits, la situation des OVA a changé :

- Baisse des volumes d'accueil : à la fois due à la prudence des organisateurs, aux difficultés de recrutement des encadrants
- Augmentation des prix de séjours : induisant des départs plus courts, moins fréquents
- Frilosité des inscrivants : responsables légaux, équipes éducatives et équipes de direction
- Fermeture d'OVA : que ce soit pour des raisons économiques, des difficultés de structuration ou de frilosité quant aux responsabilités à prendre... etc ... Le fait est qu'entre 2019 et 2023 nous observons la disparition de 50 organisateurs (source CNLTA : 2019 = 264 OVA recensés).
- Diminution des propositions de séjours pour les publics les plus dépendants (IGAS = 13% de publics en situation de polyhandicap, 47% de salariés d'ESAT).

On le voit ici, les vacances adaptées vivent une période complexe et schizophrène : à la fois une action qui n'a jamais été autant reconnue, légitime et incontournable et à la fois une activité fragilisée.

Ce qu'il faudrait retenir :

C'est d'abord cette capacité d'agir des organisateurs. La diversité de propositions, les volumes de publics accueillis, la multiplicité d'organisateur démontre s'il le fallait, que le projet est porteur et est bien porté. En m'appuyant sur les retours du CNLTA d'avant COVID, la qualité des séjours est aussi en hausse. Cette capacité d'agir est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans un contexte où la prise de risque ne se partage pas. On peut, on doit donc reconnaître cette capacité comme un signe fort des organisateurs : à la fois courageux et aussi professionnels pour oser prendre ce risque d'accueillir des publics considérés comme fragiles dans un univers pointé du doigt.

Alors profitons de ces journées pour envisager une approche du risque un peu plus rationnelle. Les organisateurs ne peuvent pas être à la croisée de tous les chemins qui mènent aux vacances.

L'intérêt et l'impact social des vacances ne fait aucun doute. Osons ! mais osons ensemble.

Nous devons être vigilant à respecter l'objet premier des vacances et ensemble envisager un partage des risques et des responsabilités pour mener à bien ce beau projet.

Il ne s'agit pas de s'opposer à une clarification de la réglementation ou aux règles en général qui ont pour vertu de sécuriser les séjours. Bien au contraire, nous avons tous besoin d'y voir clair et d'être rassurés.

Mais il s'agit d'envisager une répartition des contraintes légales sur l'ensemble des acteurs et de s'assurer d'une interprétation homogène et réaliste des textes pour éviter la subjectivité. Faisons culture commune.

Un vœu qui commence à se concrétiser aujourd'hui avec chacun (administration de contrôle, hébergeurs, état, Organisateur, inscrivants, responsables légaux) autour de la table avec le même objectif : faire des vacances un espace d'émancipation et de bien-être accessible au plus grand nombre.

Méfions-nous de notre appréhension de la prise de risque : elle pourrait nous empêcher d'agir, nous amener à ne plus être dans une démarche inclusive, à limiter nos vacanciers à vivre leurs vacances et oublier de leur permettre d'exister.

Pour finir, je vous laisse avec cette citation de Charles GARDOU avec qui j'avais débuté mon intervention et qui, parmi tous ces écrits, nous donne un conseil pour la suite : « *Des îlots de commodités côtoient des océans d'empêchement [...]. Je tiens cette coupure pour un des faits les plus préoccupants de notre temps contradictoire.* »

INTERVENTION

Patrick Drouet,

Unat

Tourisme adapté et transitions – enjeux et perspectives

Le tourisme adapté reste lié au champ des vacances et du tourisme, mais il s'inscrit dans une réalité complexe où se croisent plusieurs notions :

- Les vacances sont historiquement définies comme un « séjour loin de chez soi pour plusieurs jours ». Cette définition évolue avec l'hybridation entre temps de vacances et temps de loisirs.
- Le temps de répit est une période temporaire pour souffler et se ressourcer, concernant 8 à 11 millions de personnes en France (étude BVA 2019).
- Les besoins spécifiques constituent un accompagnement personnalisé pour répondre à des attentes particulières.

L'UNAT défend depuis 1920 le droit aux vacances, mais 40 % des Français ne partent pas, et ce chiffre grimpe à 58 % pour les revenus inférieurs à 1 285 €. Le droit aux vacances est une logique universaliste, mais il se heurte à la montée des demandes individualisées et à la nécessité d'autodétermination.

Ce tourisme fait face à des changements de paradigme :

- L'hybridation des concepts : vacances, loisirs, répit et inclusion se mélangent, rendant la réponse plus complexe.
- L'accessibilité universelle contre les besoins individualisés : la loi de 2005 a imposé l'accueil des personnes en situation de handicap, mais une chambre PMR seule ne suffit pas. La majorité des besoins concernant le handicap mental nécessite une formation du personnel et une adaptation des pratiques.
- La formation insuffisante : les animateurs sont souvent peu préparés aux spécificités du handicap. La tension entre logique éducative et logique de vacances persiste.
- L'individualisation et l'inclusion : sur les lieux des séjours, la réponse aux besoins spécifiques (repas moulinés, autonomie réduite) reste difficile pour les hébergeurs, qui invoquent la complexité et les coûts.

Quels sont les enjeux actuels ?

1. Patrimoine touristique social en déclin : fermeture des centres et villages vacances dédiés aux publics fragiles.
2. Accessibilité financière : les séjours adaptés sont jugés trop chers, freinant la démocratisation.
3. Transitions écologiques et économiques : fin de la démocratisation du ski, tension sur les destinations prisées (bord de mer, montagne).
4. Numérique et intermédiation : la digitalisation complique l'accès pour les publics éloignés des vacances. L'intermédiation (travailleurs sociaux, associations) est indispensable mais non financée.
5. Modèles économiques en mutation : baisse des financements publics, montée de la philanthropie comme solution envisagée.

Conséquences : des risques et discriminations

- Discrimination masquée : risque de focalisation sur les publics de bonne autonomie, au détriment des personnes de plus faibles autonomies, polyhandicapées et/ou ayant troubles associés.
- Inflation et pénurie d'accompagnateurs: accentuent les inégalités d'accès.
- Relation opérateurs / autorités : perfectible malgré des progrès.

Les perspectives et leviers :

- Créer un observatoire du tourisme adapté pour fédérer l'écosystème et mieux définir les responsabilités.
- Renforcer la formation des professionnels et des animateurs pour garantir un accueil inclusif.
- Développer des solutions locales : émergence d'associations territorialisées répondant aux besoins spécifiques.
- Promouvoir l'innovation : nouvelles formes de séjours inclusifs, tourisme durable et éco-responsable.
- Garantir le droit aux vacances : rappel de la Convention ONU (article 30) sur la participation à la vie culturelle, aux loisirs et au tourisme.

Conclusions

Le tourisme adapté doit conjuguer accessibilité universelle, réponse individualisée, formation, financement et innovation.

Les transitions actuelles (écologiques, numériques, économiques) imposent une co-construction entre acteurs, pouvoirs publics et familles pour éviter de nouvelles discriminations et faire du droit aux vacances une réalité pour tous.

LES ATELIERS

Journée 1 - 20 novembre 2025

Atelier 1 : La reconnaissance nationale du secteur des Vacances Adaptées Organisées : vers un travail collaboratif entre l'ensemble des acteurs et les services de l'Etat

Animation : Hélène GAC et René MOULLEC

Préambule posant les raisons d'une nécessaire reconnaissance du secteur des VAO.

Le premier objectif à avoir est de faire connaître le secteur avant de chercher à le faire reconnaître, pour permettre de valoriser (et/ou de revendiquer) le droit aux vacances pour tous.

De faire savoir pourquoi ce secteur spécifique existe, à quoi il sert. Et ceci en direction du grand public, du secteur social-médico-social (usagers, professionnels), des familles et de l'Etat déconcentré.

La reconnaissance du secteur des Vacances adaptées organisées doit lui apporter de la crédibilité, du sens pour tous et un statut.

Elle doit permettre de repérer et de valoriser ses spécificités par rapport au secteur médicosocial, avec un regard positif porté sur cette complémentarité.

Vis-à-vis des personnes concernées et de leurs aidants (au sens large : proches, professionnels) :

Valoriser une légitimité et une utilité sociale. Penser une acculturation de l'ensemble des acteurs (compréhension, spécificité, utilité, complémentarité...) et une réassurance sur les compétences des Organismes.

Vis-à-vis de l'Etat aux divers échelons d'intervention :

Reconnaissance attendue de l'expertise des acteurs, au vu des compétences mobilisées, visant à leur légitimité.

Là aussi, repérage essentiel de la spécificité du secteur par rapport à celui du médicosocial, et de son expertise dans le domaine de l'organisation des vacances. Les OVA attendent d'être reconnus comme responsables dans ce qu'ils font. La reconnaissance administrative ne posant pas de problème (Agrément, déclarations, etc.), une « autre reconnaissance » est souhaitée (sans plus de précision).

Cette reconnaissance doit être partout la même, de manière uniforme, avec un principe d'équité attendu dans le traitement de cette relation OVA – Etat.

Une logique collaborative, une approche coopérative doivent pouvoir exister même dans les territoires, sur la base de modalités de collaboration identiques et de référentiels communs à l'animation de ce « réseau ».

Ceci devant donner la possibilité de mieux traiter l'approche réglementaire et ses problématiques.

Les personnes concernées par les vacances (vacanciers – entourages – organisateurs) demandent à être associés aux évolutions attendues du secteur.

Quelques exemples à traiter suggérés par le groupe : les enjeux de financement pour permettre le droit au départ en vacances, les formations de l'encadrement des séjours visant aussi à une reconnaissance accrue du secteur... entre autres sujets.

Vers un travail collaboratif entre l'ensemble des acteurs et les services de l'Etat : qu'est-ce qu'on veut, vise, espère ?

Plusieurs niveaux de travail sont repérés, avec l'idée qu'ils sont parfois complémentaires, parfois spécifiquement adaptés à leur niveau de compétence.

Etape suivante, non possible à travailler dans le temps imparti : donner un cadre et des objectifs, suivis d'un échéancier et des moyens pour la mise en place. Et la priorisation à suivre.

Les relations nationales entre Administrations et acteurs des VAO

Travail proposé en se basant sur des références existantes :

Mise en œuvre des préconisations inscrites dans le rapport IGAS (2023).

Harmonisation des pratiques administratives et de contrôle.

Personnes dédiées DEETS – VAO à 100% (et non 10% de l'année).

Formalisation d'actions existantes :

Réunions 2 fois par an au moins entre Ministère-DGCS et les têtes de réseau VAO et/ou échanges / colloques / élaboration de textes.

Groupe de travail national.

Référentiel de formation élaboré et validé ensemble.

Nouvelles approches à construire :

Financement d'un Observatoire du Tourisme adapté (cf Livre blanc CNLTA).

Actions de communication, de sensibilisation et de valorisation du secteur.

Travail sur l'accessibilité des transports, fiabilité et coûts.

Création d'une délégation interministérielle pour l'accessibilité au Tourisme adapté.

Les relations régionales entre Administrations et acteurs des VAO

Interconnaissance :

Une rencontre par an avec les DREETS (que ce ne soit pas seulement une connaissance administrative). Rencontre et dialogue avec l'ARS.

Travaux à mener :

Création d'outils pour faciliter le départ et l'accueil des vacanciers (DREETS + ARS : dossier) et avoir des outils harmonisés.

Collaboration régionale pour intégrer des modules sur les OVA dans les formations professionnelles et scolaires.

Partage des facilités de financement (ARS). Voir le sujet des transports et des aides régionales.

Décisions à prendre :

Simplification agrément et renouvellement.

Création d'une représentation des têtes de réseau (commission paritaire annuelle).

Travail particulier à lancer :

Développer formations et accompagnements avec organismes de formation animation/médicosocial.

Les relations départementales entre Administrations et acteurs des VAO

Entre Etat et acteurs concernés par les vacances :

Renforcement du canal de communication et d'échanges SI-VAO.

Création d'une instance départementale regroupant les OVA, les ESMS, les services de l'Etat.

La question de « comment sont formés les inspecteurs/trices à un contrôle » est posée : la méconnaissance de certains sujets est pointée sur des aspects techniques de même que le manque de cohérence dans les différents contrôles.

MDPH : revalorisation et harmonisation des PCH ; formation des acteurs de la MDPH ; informations vers le public concerné.

Plutôt des idées inter acteurs des VAO :

Mutualisation du matériel et des outils (véhicules, recrutement, formation). Relancer, favoriser les partenariats de proximité. Animations de proximité.

Autres types de relations inter-acteurs, dont l'Etat

Collaboration entre associations, usagers et OVA pour connaître les besoins et y répondre.

Interactions avec les mandataires judiciaires ; leur apporter une connaissance et/ou une formation.

Echanges entre les vacanciers.

Réunion et cartographie des acteurs/trices OVA (principes, méthodes).

Coordination entre territoires (plutôt à l'échelle départementale).

Comment intégrer les acteurs du tourisme traditionnel ?

Coopérateur = pas acteur, mais auteur.

Travailler avec l'ANCV.

Atelier 2 : Liens entre les organisateurs des vacances adaptées et les acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour maintenir et développer les partenariats.

Animation : Cécile MICHALECZEK et Jacques GUITOU

Pour évoquer ce sujet du lien entre les parties prenantes des vacances adaptées, les participants se sont emparés des questions suivantes :

1. Qu'est-ce qui a existé ? Qu'est ce qui existe encore ?

- Les partenariats institutionnels : des conventions ont été signées entre les OVA, les ESMS (Établissements et Services Médico-Sociaux) et les associations de parents. Ces partenariats visaient à faciliter l'accès aux vacances, à mutualiser les ressources et à sécuriser les parcours.
- Les réseaux associatifs : des fédérations comme l'UNAPEI, CNLTA et OVA ont joué un rôle clé dans la mise en réseau des acteurs, en organisant des rencontres, des formations communes et des plateformes d'échange.
- La charte qualité du CNLTA pour encadrer les partenariats, garantissant la qualité de l'accueil et la sécurité des participants.

2. Quels sont les besoins et attentes des OVA et ESMS / PARENTS FAMILLES ?

Pour les OVA :

- Formation et ressources
- Visibilité et reconnaissance
- Sécurité juridique et financière.

Pour les ESMS :

- Continuité de l'accompagnement
- Échanges d'informations

Pour les parents/familles :

- Confiance et transparence
- Implication dans le projet
- Accessibilité financière.

3. Comment créer ou recréer le lien de confiance en vue d'un partenariat OVA (avec ESMS) ou d'une relation de confiance avec les parents/familles.

Avec les ESMS :

- Organiser des rencontres : Ateliers, journées d'échange, visites croisées (OVA/ESMS).
- Co-construire des projets : Impliquer les ESMS dans l'élaboration des séjours (ex : définition des activités, adaptation des locaux).
- Former ensemble : Modules communs sur la gestion des situations de crise, l'accompagnement des troubles spécifiques.
- Évaluer et améliorer : Mettre en place des bilans post-séjour avec les ESMS pour ajuster les pratiques.

Avec les parents/familles :

- Communication transparente : Fournir des supports clairs (livrets d'accueil, vidéos, témoignages).
- Implication dans la préparation : Rencontres en amont, participation à des réunions d'information.
- Retours réguliers : Envoi de nouvelles, photos (avec accord), bilans quotidiens si possible.
- Créer des espaces d'échange : Groupes de parole, forums, rencontres post-séjour.

Idées majeures/principales et développement :

- Mettre en œuvre des rencontres pré/post séjours entre OVA et ESMS, après avoir défini les interlocuteurs, le cadre de travail et les modalités. La répartition géographique et ou la disponibilité de chacun ne permet pas toujours la rencontre physique, aujourd'hui la visio-conférence offre une des voies possibles.
- Développer ou reprendre le concept de « Forum des vacances » ou « Salon des vacances », qui constitue la présentation de l'offre et qui est organisé par les ESMS. S'ils ne peuvent se faire en amont des inscriptions, préciser l'intérêt de la rencontre (OVA-ESMS – Familles).
- Identifier le nom du référent ou de celui qui occupe la fonction dans chacune des entités OVA (généralement Commission Vacances) et ESMS doit être défini et partagé.

4. Convention – quels seraient les engagements respectifs des parties prenantes ?

- Convention à construire et Création d'une commission avec :
 - o Formalisation du processus de fonctionnement entre OVA et ESMS,
 - o Nomination des contacts dans chacune des parties (OVA & ESMS), et diffusion aux deux entités ?
 - o Programmer l'analyse du fonctionnement de la période pour améliorer la qualité de la période suivante.

Conclusion de l'atelier : Proposition sur les suites à donner

Le CNLTA pourrait produire une convention de partenariat type OVA adhérents CNLTA / ESMS qui prendra appui sur la charte qualité et le livre blanc.

Atelier 3 : Dans un enjeu de participation sociale, quelle est l'implication possible des vacanciers dans l'organisation de leurs séjours ?

Animation : Anaël KIEBER et Alain DUPRE

1/ Intérêts de la participation à des vacances adaptées organisées vus par les personnes concernées et par les professionnels :

Pour les vacanciers :

Les vacances sont perçues comme une opportunité d'autonomie, d'épanouissement et de socialisation. Cependant, elle peut aussi représenter une source de stress et de difficultés, notamment en raison de la complexité organisationnelle, du manque de soutien, et des défis liés à la compréhension des attentes de chacun.

Cette participation permet de personnaliser les vacances selon les envies et besoins de chacun, mais nécessite une bonne anticipation et un accompagnement adapté pour éviter les difficultés.

Pour les professionnels :

Les vacances adaptées sont perçues comme une source d'enrichissement personnel et collectif, mais elles soulèvent aussi des défis liés à la gestion de groupe, à l'équité de participation, et à la faisabilité des propositions. Pour maximiser les bénéfices et limiter les difficultés, il est essentiel de structurer les échanges, d'encourager l'expression de tous, et de clarifier les attentes et les contraintes dès le départ.

2- Participation des vacanciers avant le séjour

2.1. Partenariat et co-construction :

- Acteurs impliqués : ESMS, personnes, etc.
- Objectifs :
 - * Identifier les besoins et les attentes des participants.
 - * Co-construire des outils adaptés aux besoins spécifiques.
 - * Mettre en place des partenariats pour enrichir l'expérience.

2.2. Sensibilisation

- Public cible : OVA, ESMS, personnes concernées.
- Objectifs :
 - * Sensibiliser les participants sur les enjeux et les objectifs du séjour.
 - * Préparer les participants à travers des ateliers ou des réunions d'information.

2.3. Préparation du Séjour, aspects abordés :

- Personnes : Préparer les participants (physiquement, mentalement, émotionnellement).
- OVA-Animateurs : Former et informer les animateurs pour qu'ils soient prêts à accompagner les participants.
- Outils : Créer des supports pédagogiques ou des guides pour faciliter la préparation.

2.4. Individualiser :

- Approche :
 - * Adapter les outils et les méthodes en fonction des besoins individuels des participants.
 - * Prendre en compte les spécificités de chacun pour personnaliser l'accompagnement.

Points Clés à Retenir :

- Collaboration : Impliquer tous les acteurs concernés pour une co-construction efficace.
- Sensibilisation : Informer et préparer tous les participants pour maximiser l'impact du séjour.
- Préparation : Anticiper les besoins logistiques, humains et pédagogiques.
- Personnalisation : Adapter les outils et les méthodes pour répondre aux besoins individuels.

3- La "Participation des vacanciers pendant le séjour" avec les choix des vacanciers et les activités proposées :

3.1. Discuter des possibilités d'activités.

Objectif : Présenter les activités disponibles et recueillir les préférences des vacanciers.

Exemples d'activités mentionnées :

- * Activités sportives
- * Ateliers créatifs
- * Excursions
- * Temps libre

3.2. Adapter l'offre aux attentes.

- Personnalisation : Adapter les activités en fonction des envies et des besoins des participants.
- Flexibilité : Proposer des alternatives si une activité ne convient pas à tout le monde.

3.3. Organiser des activités variées.

Diversité : Inclure des activités pour tous les goûts (sportives, culturelles, relaxantes).

- * Jeux de groupe
- * Ateliers manuels
- * Randonnées
- * Soirées à thème

3.4. Impliquer les vacanciers dans le choix.

- Participation active : Faire voter ou discuter pour décider ensemble des activités.
- Outils : Utiliser des supports visuels (tableaux, post-it) pour faciliter la prise de décision.

3.5. Prévoir des temps libres.

- Équilibre : Alternier entre activités organisées et moments de détente.
- Respect des rythmes : Permettre à chacun de participer selon ses envies.

3.6. Évaluer et ajuster.

- Retour d'expérience : Faire un bilan après chaque activité pour savoir ce qui a plu ou non.
- Amélioration continue : Adapter le programme en fonction des retours.

3.7. Faciliter l'intégration.

- Créer du lien : Encourager les échanges entre vacanciers pour renforcer la cohésion de groupe.
- Activités collaboratives : Privilégier les jeux ou ateliers qui favorisent l'interaction.

3.8. Prévoir des alternatives en cas d'imprévu.

- Plan B : Avoir des idées de repli en cas de mauvais temps ou de désistement.

3.9. Utiliser des supports visuels.

- Outils : Tableaux, post-it, ou applications pour organiser et afficher les activités.

3.10. Impliquer les vacanciers dans l'organisation.

- Responsabilisation : Confier des rôles (ex : animateur d'atelier) pour renforcer l'engagement.

Points clés à retenir :

- **Écoute : Prendre en compte les attentes de chacun.**
- **Flexibilité : S'adapter aux changements et aux imprévus.**
- **Créativité : Varier les activités pour maintenir l'intérêt.**

4- La participation après le séjour et du bilan/adaptation selon le retour des personnes :

1. Thème principal :

- Participation après le séjour
- Objectif : Maintenir le lien avec les personnes après leur séjour.

2. Bilan et adaptation :

- Bilan/Adaptation selon le retour des personnes.
- Plusieurs idées ou actions sont proposées pour adapter les activités ou les processus en fonction des retours des participants.

3. Idées et propositions.

Voici une liste des idées notées et regroupées par similitude ou par thème :

- Communication et retour d'expérience
- Réunions de retour d'expérience : Organiser des réunions pour recueillir les retours des participants.
- Questionnaires : Utiliser des questionnaires pour recueillir les impressions et suggestions des participants.
- Partage d'expériences : Créer des espaces pour que les participants partagent leurs expériences.
- Ateliers de suivi : Organiser des ateliers pour maintenir l'engagement et le lien.
- Activités régulières : Mettre en place des activités régulières pour garder le contact.
- Rencontres informelles : Organiser des rencontres informelles pour favoriser les échanges.
- Création de supports : Développer des supports pour faciliter la participation et le retour d'expérience.
- Utilisation des réseaux sociaux : Utiliser les réseaux sociaux pour maintenir le lien et partager des informations.
- Plateforme en ligne : Créer une plateforme en ligne pour centraliser les retours et les échanges.
- Analyser les retours pour améliorer les futurs séjours.
- Adaptation des activités : Adapter les activités en fonction des retours des participants.
- Évaluation des besoins : Évaluer régulièrement les besoins des participants pour ajuster les offres.

5. Prochaines étapes possibles :

- **Priorisation** : Identifier les idées les plus pertinentes ou réalisables.
- **Planification** : Créer un plan d'action pour mettre en œuvre ces idées.
- **Évaluation** : Mettre en place des indicateurs pour mesurer l'efficacité des actions mises en place.

Atelier 4 : Pour un Tourisme adapté sécurisé, quelle est la part de responsabilité de chacun : organisateurs de vacances adaptées / acteurs du Tourisme / hébergeurs / Etat / inscrivants...

Animation : Véronique GAILLARD et Sébastien BORT

Synthèse des propositions :

-Vers l'Etat :

- Harmonisation des contrôles sur le territoire national
- Facilitation des agréments et démarches administratives
- Uniformiser l'aide PCH
- Définition des responsabilités
- Liste des encadrants
- Liste des hébergements déclarés et contrôlés
- Dispositifs d'urgence

-Vers les acteurs du Tourisme :

- Hébergeurs : manque d'hébergements adaptés, besoin de clarifier leurs responsabilités, problèmes de refus de publics, renouvellement des conventions.
- Structures touristiques : sensibilisation à l'accueil de publics spécifiques, accessibilité/adaptation de l'offre.
- Mobilité : problèmes de transport et temps d'attente
- Publics concernés : importance du suivi et de l'accompagnement

-Vers les équipes d'encadrement :

- Etablir le fonctionnement général : clarifier les rôles/responsabilités, améliorer la communication, définir les missions.
- Répartir les tâches des encadrants, rappeler l'importance de la formation, améliorer la transmission d'informations.
- Clarifier le cadre administratif et obligations légales.

-Vers les OVA :

- Définir et rappeler le rôle, le fonctionnement et les limites.

Atelier 5 : Face à un contexte de contraintes organisationnelles grandissantes, quel équilibre trouver entre cadre réglementaire et espace de liberté inhérent au projet de vacances ?

Animation : Nadine MAUDET et Pierrick FOUQUES

1/ Le cadre : une contrainte vertueuse ?

3 axes :

- Le cadre apporte une culture commune, un socle commun à l'ensemble des acteurs.ices des séjours de vacances.
- Le cadre protège l'ensemble des acteurs.ices des séjours de vacances.
- Le cadre peut et doit être évolutif et doit s'adapter aux besoins émergents.

2/ En amont du séjour : comment maintenir un espace de liberté ?

3 axes :

- Repenser les canaux de communication et la façon de communiquer de nos supports pour 1- toucher un maximum de public, 2- qu'ils soient les plus accessibles possible.
- Aller vers la co-construction des projets de vacances.
- Aller vers les établissements et les familles : rencontrer les établissements, les familles et les usagers avant les séjours pour préparer les vacances.

3/ Pendant le séjour : comment maintenir un espace de liberté ?

3 axes :

- Respecter l'autonomie des personnes accueillies sur les séjours.
- Former les équipes d'animation à créer et maintenir des espaces de liberté durant les vacances.
- Maintenir le lien avec les familles et établissements si besoin/si envie.

LES ATELIERS

Journée 2 - 21 novembre 2025

Atelier 1 : Quand le financement freine l'accès aux vacances : comment agir sur le coût pour garantir ce droit d'accès ?

Animation : Cécile MICHALECZEK et Laurence BOSGER

Agir sur le coût implique faire des économies et pour cela définir ce qui relève des charges incompressibles ? Charges fixes / charges variables :

CHARGES FIXES	CHARGES VARIABLES
Structure = Loyer + charges	Hébergements saisonniers – taxes de séjours /Sinistres
Salaires des permanent	Encadrement – Ratio
Formation	Préparation des séjours
Agréments / adhésions	
Taxes	Distance lieu de séjour / lieu de résidence des
Siège social – charges de fonctionnement	Frais de déplacements / transport/ sinistres
Communication – site internet	Mise à jour du site de façon saisonnière
	Energie (en hiver)

Le groupe a pu identifier un certain nombre de freins mais aussi des leviers d'actions pour réduire les coûts.

Outre les charges incompressibles identifiées dans un premier temps, les **freins** repérés sont :

- La baisse des finances publiques
- Les contraintes liées à l'activité saisonnière (hausse des prix)
- Des recrutements dépendants du contexte politique / économique...

Les **leviers** pouvant être actionnés par les opérateurs :

- Les partenariats pour les transports avec les structures
- Les moyens de transports mis à la disposition des équipes et vacanciers durant le séjour
- La mutualisation de fonctions supports entre organismes

- L'accompagnement par des bénévoles et/ou stagiaires (en partie)
- Les activités payantes
- Mutualiser les formations et les outils
- Créer une plateforme regroupant les OVA et leurs spécificités en termes d'offre de séjours (publics, projets...) via le CNLTA

La recherche d'aides extérieures telles que :

- La philanthropie – le mécénat - RSE
- Une veille sur les appels à projets Répit / CSE/ COS ...
- Le financement par les collectivités (CD / municipalités)
- Partenariats avec les plateformes ARS – AMI
- Aides au Financement des séjours via les chèques vacances pour les travailleurs (devraient être étendus à tous les travailleurs).
- Le lobbying
- Les têtes de réseaux OVA (Rôle Fundraiser ?)

Actions / Mise en perspectives – groupes de travail / commissions :

- Pour les adhérents et futurs adhérents du CNLTA – voir si les pistes d'action s'appuient sur les axes d'amélioration identifiés sur livre blanc – commission groupe de travail sur la mise en œuvre d'un des volets du livre blanc
- Renforcement des aides publics / discriminations en fonction des besoins d'accompagnement = plus la personne est dépendante, plus le séjour est coûteux (à l'instar des Etablissements d'Accueil Non Médicalisé / Etablissements d'Accueil Médicalisés)

Atelier 2 : Comment garantir la mise en œuvre du projet vacances dans le projet personnalisé d'accompagnement des personnes en situation de handicap : moyens à mobiliser, leviers d'action.

Animation : Jacques GUITOU et Baptiste FICHE

Idées majeures/principales et développement :

- 1 – Créer/Recréer un partenariat entre OVA et ESMS en identifiant les activités.
- 2 – L'ensemble des acteurs prend le sujet « à bras le corps », qu'il s'agisse des OVA mais surtout de tous les ESMS, et ce dans le cadre d'un partenariat :
 - Vu du côté des OVA ? Est-ce prévu ?
 - Deux questions à poser par l'OVA lors de l'inscription :
 - o La personne a-t-elle fait le choix de son séjour (de sa propre initiative ou bien dans le cadre d'une autodétermination bien comprise et mise en œuvre) ?
 - o Le projet vacances existe-t-il dans le Projet personnalisé ?

Autres éléments de réflexion/pistes à retenir :

- Inverser la logique d'adaptation – Base et Discussion.
- Faire sauter les barrières que l'on se met tous et évoluer vers « la censure du tout sécuritaire » : Oser / Y aller ! Prendre des risques sans se mettre en danger !
- Proposer des séjours plus proches et plus courts.
- Personnaliser en amont : qui sont les interlocuteurs ? Personnel d'accompagnement / équipe OVA.

Atelier 3 : Attractivité du secteur Vacances Adaptées : un enjeu central pour intéresser les futurs accompagnateurs. Quels leviers pour valoriser l'expérience séjour ?

Animation : Anaël KIEBER et Laurent CANNIC

1/ Motivations et freins pour les encadrants saisonniers :

Motivations	Freins
Quête de sens	Charge mentale
Expérience humaine	Multiplicité des missions
Découverte du public	Rémunération

2/ Reconnaissance des compétences et de l'expérience :

- Validation des compétences (VAE, entrée en formation).
- Reconnaissance de nos séjours par les centres de formation.
- Réforme (modification) du CEE.

3/ Communication/amélioration de l'image :

- Réseaux sociaux (public jeune).
- Transparence sur la réalité du quotidien.
- Participation de l'Etat (communication).

Atelier 4 : Quelle place occupent les mineurs en situation de handicap dans l'offre d'accueil collectif de mineurs ? Quelle articulation entre Pôles Ressources Handicap et Organismes de Vacances Adaptées pour le passage à l'âge adulte ?

Animation : Véronique GAILLARD et Daphné HALIPRE

Idées majeures/principales et développement :

1/ Communication :

- Vers les services de l'Etat : les organisateurs doivent s'unir pour formaliser une image collective fiable du secteur, de ses intérêts et besoins pour les présenter aux services de l'Etat. Sortir de l'entre-soi pour parler d'une seule voix. Réunir les têtes de réseau peut être une piste de travail plutôt que d'avancer chacun de son côté avec des éléments peu formalisés.
- Depuis les services de l'Etat vers le grand public : après avoir coconstruit des outils de communication avec les OVA, les services de l'Etat pourraient être à l'origine d'une campagne de communication visant à faire découvrir le secteur.
- Vers les familles et partenaires : les OVA doivent démontrer en quoi les séjours adaptés concourent au bien-être et au développement des mineurs en situation de handicap et qu'en ce sens, les séjours doivent s'inscrire dans les parcours personnalisés. Construire des partenariats avec les ESMS lors des inscriptions en séjour peut être un axe à développer. Développer les liens avec les MDPH peut également être une piste.

2/ Création de lien :

Il faut rassurer ! Faire partir son enfant en séjour est déjà une démarche angoissante, elle l'est d'autant plus lorsque son enfant a des besoins particuliers. Les familles ont besoin d'être sûres de la fiabilité des organismes et personnes à qui elles confient leur enfant.

- Les ESMS pourraient être un intermédiaire entre les familles et les OVA, de par les liens qu'ils ont au quotidien avec elles.

- La mutualisation des pratiques : créer des équipes mixtes OVA / ESMS peut rassurer les familles tout en développant les compétences de chacun.
- La co-construction d'outils : pour la formation des équipes, pour le déroulement des séjours...
- Travailler les liens avec les services de l'Etat : avoir une connaissance mutuelle des rôles et actions de chacun pour pouvoir intervenir en soutien mutuel et non dans une relation de « contrôle ».
- Apporter des réponses collectives : Structurer le secteur via des instances comme le CNLTA qui centralisent tous les acteurs et qui sont un repère pour le recueil d'informations et l'orientation des bénéficiaires. Cela permet de créer un effet entonnoir pour répondre aux besoins variés et spécifiques.

3/ Simplification et harmonisation :

a) **Harmonisation des pratiques des OVA** : Même si chacun doit garder sa propre identité et le fonctionnement à part entière qui en découle, il peut être intéressant d'harmoniser certaines pratiques via la création de supports communs : charte, grille de repères, guide, etc... Cela concourt à la réassurance du public qui trouve des repères fixes – des garanties, en quelque sorte – quel que soit l'organisme auquel il confie son enfant.

b) **Démarches administratives** : Création d'un « guide » permettant d'aiguiller les familles dans les démarches à réaliser pour inscrire son enfant en séjour adapté. Création d'un recueil d'organismes existant, mettant en avant chacune de leurs spécificités. Ces outils pourraient être portés et diffusés par des intermédiaires comme le CNLTA, alors identifié comme un carrefour entre acteurs et bénéficiaires.

c) **Aides financières** : Les aides au financement sont trop disparates d'un territoire à l'autre. Cela engendre un manque de repères pour les professionnels et particuliers concernés par le départ en vacances adaptées d'un enfant et ainsi constitue un frein à l'inscription des enfants considérée comme inaccessible, chronophage voire démobilisante.

Atelier 5 : Comment faire évoluer l'approche des vacances adaptées pour qu'elles s'inscrivent dans une démarche respectueuse de l'environnement ?

Animation : Sébastien BORT et René MOULLEC

Les participants des ateliers ont permis de mettre en avant les pratiques de nos organisations qui sont vertueuses d'un point de vue environnemental et celles qui ne le sont moins ou pas.

Il nous est apparu alors essentiel de repérer les freins autant que les leviers pour envisager enfin ensemble des tendances pour construire un avenir des vacances adaptées plus vertueux.

Quelques idées vertueuses :

Le tri des déchets en séjour - Organiser des séjours sur des sites labellisés « éco-responsables » - Limiter les déplacements dans les phases de préparation de séjour en favorisant les Visio - Inclure dans la formation des équipes une sensibilisation aux enjeux environnementaux - Créer en s'engageant sur une charte de bonnes pratiques environnementales - Repenser les offres de séjours en fonction de leur impact carbone - Compensation carbone pour les déplacements à l'étranger - Se limiter à un seul véhicule par séjour - Obtenir de l'Ademe un soutien pour le « fond tourisme durable ».

Quelques actions moins vertueuses repérées dans les pratiques :

L'utilisation des transports carbonés vs transports en commun - Editions des brochures en version papier - Les dossiers des vacanciers en version « papier » - Le gaspi alimentaire - La surutilisation des « IA » - Le choix d'une alimentation « au moins cher » au risque de générer malbouffe et consommation non locale - Pas de tris des déchets sur séjour - Les séjours courts et très/trop loin - Les départs et retours sur des journées noires ou rouges - Les déplacements en « tout véhicule » et des inspecteurs "vigilants" au nombre de places par véhicule.

Quelques leviers :

- Mesurer l'empreinte carbone : l'idée ici est de s'interroger sur la mise en place de certaines pratiques plutôt que d'autres dans son organisation. Toute orientation imaginée comme verte ne l'est pas toujours dès lors qu'on la considère dans un ensemble.
- Identifier et repérer les acteurs vertueux : élaborer une charte "environnement" chez chaque organisateur.
- S'appuyer sur les acteurs de territoire pour valoriser les activités au plus proche de l'hébergement.
- Investir des lieux de réflexion et de travail sur ce sujet au sein des départements et des régions mais aussi penser une évolution de la réglementation en phase avec les logiques environnementales.
- Faire évoluer les attentes en matière de tourisme adapté : revenir sur des principes d'animation "traditionnelle" plus simples et vertueuses, limiter les séjours trop loin et favoriser la consommation locale.
- Eviter le « papier » autant que possible : repenser les éditions de catalogues, de fiches d'inscriptions, de documents obligatoires à fournir lors des inspections.

A partir de ces travaux nous pouvons identifier des perspectives pour la suite :

1. Calcul de l'empreinte carbone : permet de rationaliser ses choix, de structurer ses démarches et d'organiser un plan d'action.
2. Les thématiques principales qui impactent l'environnement ou sur lesquelles nous pourrions agir :
 - Transport – Alimentation – Activités (consommation vs animation) –
 - Transmissions d'information (le papier vs numérique)
3. Les leviers principaux :
 - La formation des encadrants.
 - Une bonne connaissance de l'environnement direct des séjours pour des sorties de proximité.
 - Investir les espaces politiques, les lieux de recherche sur le sujet.
 - Rédiger (issue du calcul de l'empreinte carbone) une charte « verte » à valoriser auprès des inscrivants comme auprès des encadrants.

LES PARTICIPANTS

Avenir Vacances : Jean-Charles Terjan
Escal Adapei 49 : Coralie Dilé - Caroline Favalli
UFCV : Cécile Darras - Sébastien Bort - Angéline Fidele - Philippe Chapron
Accès Aventure : Emilie Fauquemberg
EEDF : Véronique Gaillard - Céline Guilbert - Léna Marie Sadot - Jean-Yves Talois
Foyers Bernard Fagot (18200) : Serge Gnebehi
Idoine : Mathilde Bouvrot - Laura Nunes - Meïssan Acar - Anaël Kieber
L&M Evasion : Louise-Marie Desbrousses
COTA : Hamza Benbouzid - Brahim Galloul
Alpha Picardie : Valérie Vis - Florence Groualle
Cap Evasion : Noémie Fonteneau - Jean-Pierre Zaffari
AFEH : Paul Vernerey - Elodie Morel - Seth Brisard Prevost
Handétour : Bernadette Filippi
Just Travel : Stéphane Amado
Adapei 72 : Michèle Renaudin - Sandrine Lebreton
Foyer hébergement la Villa du Cèdre (78000) : Laetitia Loison
Afaedam (57000) : Marianne Dauphin - Nathalie Jeanmaire - Sophie Decamus
Unapei : Sophie Ouboumour - Alain Dupré - Luc Gateau - Florence Pingrieux
A chacun ses vacances : Christophe Mariani - Wanda Grandemain
Unat : Judit Sala
Institut Le Val Mandé (94160) : Alexandre Degrelle
Cap Picardie : Laurent Lamand - Daniel Gosselin
AVT Séjours pour tous : Stéphanie Dupraz - Christian Roux
Alged : Jacques Guitou
La Maison Rivage : Philippe Gervot - Myriam Cabot
VADEV : Jérémie Gossart - Cyrielle Chaumette
Adapei 56 Parenthèses : Pierre Naudin - Nadine Maudet
La Fédé ALH : Laurence Bosger - Elodie Denigot
Chavarot : Kathy Bottoni - Françoise Magniez
Anaé : Véronique Duguet
Alternance : Michel Le Goff - Hélène Gac
Ligue Enseignement 31 Handiligue : Mélanie Bourbonnois - Anais Retailleau
By LMD : Catherine Marec
Roulottes et Nature : Virginie Penigaud - Fabienne Brun
Plein Sud Solincité : Cédric Bernard - Marie-Aline Texeira
Epal : Laurent Cannic - Pierrick Fouques - Patrick Floc'h
Filéas : Cécile Michaleczek - Laurine Denis - Odile Lambert - Fabien Le Gall

LES PARTICIPANTS

LSCA : Rémy Frixia

ALOVA : Laurence Auteuil

Gîtes pour Tous (56600) : Thomas Deloison

CLBN : Nathalie Girre - Isabelle Moulin

Rêves de Mer : Clément Bénéat

Supernova : Julien Carret - Montserrat Gala Bals - Frédéric Riou - Jérôme Monterrat

Adef Résidences Vacances : Jean-François Doremus - Séverine Gens

AVL : Patrick Dumas

La Clé des sables : Nadia Beziade - Vincent Dufresnel

Le Bastidon de Lucie : Isabelle Quarta

Adapei Martinique : Marie-Christine Scaron-Duféal

Diabolo : Daphné Halipré - Alexandra Schmidt

Amahc : Aurélie Niquet

Foyer Brunswich (75000) : Berchoue Gaspar

APEI Centre Manche : Emmanuel Coiftier - Anthony Fouchard

Unat Ile de France : Patrick Drouet

Atoll Tourisme : Clotaire Lepretre

Domino : Loïc Devaux

Handi Prestium Voyages : Eric Le Douairon - Ségolène Brager

Nous Aussi : Florence Jablonski - Daniel Khun

Allier Sésame Autisme : Christine Meignien

Droits devant 25 : Maryline Jeannier - Caroline Jeannin

PEP 06 : Olivier Boutin

Loisirs Culture Vacances : Jean-Pierre Kubiak-Morin

DGCS : Arnaud Flanquart - Eléonore Kerouedan - Elisa Pierrel

René Moullec

Baptiste Fiche

Lauriane Negri

Thierry Barranco

Sébastien BORT est impliqué depuis toujours dans le tourisme, l'éducation populaire, puis l'encadrement et l'organisation de séjours de vacances adaptées. Il occupe aujourd'hui la fonction de responsable national « Vacances et Loisirs Adaptés » à l'UFCV. Militant convaincu pour des vacances inclusives et accessibles à tous, il pilote le déploiement du dispositif Évasion Handicap Famille, une solution de répit à destination des aidants et de leurs proches. Investi activement au sein du CNLTA, il en est actuellement le Vice-Président.

Philippe CHAPRON

Engagé de longue date dans le domaine de l'éducation populaire, impliqué dans les politiques de la ville au sein de collectivités territoriales (CCAS), Philippe CHAPRON intervient dans les champs de l'insertion professionnelle, de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des loisirs. Aussi animateur, formateur dans le domaine de l'animation, adhérent actif au sein du conseil d'administration de l'UFCV, Philippe CHAPRON est élu président de l'UFCV en juin 2024.

Patrick DROUET

Président de l'UNAT Ile de France, Président de la commission Handicap de l'UNAT, administrateur national de l'UNAT. L'UNAT défend le droit aux vacances pour tous et sa commission Handicap édite un guide des Vacances et Loisirs Adaptés. Cette commission réalise des remontées aux autorités de tutelle, en concertation avec le CNLTA et le COTA. Directeur Général de Temps Jeunes & ACSV, association engagée au service du droit aux vacances et aux loisirs pour tous. Vice-Président de l'OVLEJ - Observatoire des Loisirs des Enfants et des Jeunes qui analyse depuis 25 ans l'évolution des vacances et loisirs pour les mineurs.

Père d'une fille en situation de handicap, **Alain DUPRE** est militant associatif au sein d'une association du réseau Unapei située à Vichy. Membre du bureau Unapei Auvergne Rhône Alpes, il est également administrateur Unapei en charge des vacances adaptées et des loisirs. Représentant des familles par délégation de l'Unapei aux Conseils d'Administration du CNLTA et de l'association Tourisme et Handicap.

Luc GATEAU

Président de l'Unapei, combat depuis des années aux côtés des familles pour une société plus juste et inclusive. Père d'une fille en situation de handicap et initialement doté d'une solide expérience de président d'une grande association départementale en Vendée, il est rapidement devenu une figure incontournable du milieu associatif. Président de l'Unapei depuis 2016, il porte haut la voix des personnes en situation de handicap intellectuel, trop souvent oubliées, et de leurs proches.

Florence JABLONSKI

Présidente de l'association Nous Aussi.

Maryline JEANNIER est Présidente de Droits devant 25, association de personnes handicapées intellectuelles du Doubs, qui travaille sur l'accessibilité, la citoyenneté, l'autodétermination et l'inclusion. Droits devant 25 est accompagnée dans ses innombrables projets par la Fondation Pluriel. Maryline et son association siègent à de nombreuses instances locales, voire nationales. Elle intervient souvent dans des temps de sensibilisation et de formation autour des droits de personnes handicapées intellectuelles, le S3A, le FALC ... Maryline siège au Conseil d'Administration du CNLTA.

Cécile MICHALECZEK HEMERY est engagée au CNLTA depuis 1996 : trésorière puis actuellement Vice-Présidente. Professionnellement, Cécile a dirigé une association de vacances adaptées pendant 20 ans, à côté de Rennes. Depuis 2021 directrice adjointe de l'association FILEAS, elle a en charge des établissements et services de l'association (établissements d'accueil non médicalisés, foyers, accueil de jour, SAVS, accueil temporaire) et accompagne 2 GEM (groupes d'entraide mutuelle). Cécile est également élue au bureau et secrétaire de l'association tutélaire d'Ille et Vilaine. Elle a participé à la création en 2010-2012 du GRAAL, une association regroupant une quarantaine d'associations gestionnaires d'ESMS en Ille et Vilaine.

René MOULLEC

Engagé dans le secteur des vacances adaptées depuis 1981. Ancien directeur d'un organisme de tourisme et de vacances en Bretagne, dont les vacances adaptées depuis 1987, membre du CNLTA peu après sa création. Président de l'Unat Bretagne et directeur d'une coopérative gérant un site d'accueil de groupes en Finistère. Président du CNLTA depuis 7 ans.

Sophie OUBOUMOUR est chargée de mission accessibilité à l'Unapei. Elle conseille les acteurs de la société dans leur démarche de mise en accessibilité pour un meilleur accueil des personnes en situation de handicap intellectuel. Elle traite notamment de l'accessibilité des transports et contribue à la promotion des vacances adaptées. Psychomotricienne de formation, elle a auparavant occupé des fonctions de cheffe de service eu sein de différents établissements, notamment pour l'association des Papillons Blancs de Vincennes.

Bertrand REAU

Sociologue français, professeur du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), où il occupe la chaire « Tourisme, voyages et loisirs », et chercheur au Laboratoire interdisciplinaire d'études de la société économique (LISE, CNRS Cnam). Docteur de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et habilité à diriger des recherches, ses travaux portent sur la sociologie du tourisme, des loisirs et du temps libre, qu'il analyse comme des espaces privilégiés de production et de reproduction des inégalités sociales. Auteur de plusieurs ouvrages majeurs, dont *Les Français et les vacances. Sociologie de l'offre et des pratiques de loisirs* (CNRS Éditions, 2011), *Sociologie du tourisme* (avec Saskia Cousin, La Découverte, 2009) il a également contribué à renouveler la réflexion sur les rapports entre travail, consommation et culture. Ses recherches récentes explorent les liens entre enfance, temps social et loisirs, ainsi que les transformations du tourisme à l'heure des crises écologiques et économiques. Par son approche critique et empirique, Bertrand Réau s'impose comme une référence dans la compréhension des mutations sociales du temps libre et des inégalités d'accès aux vacances en France et à l'international.

Animatrice du Colloque :

Sophie MASSIEU, journaliste indépendante.

Spécialisée en information sociale, elle écrit pour diverses publications et traite, entre autres choses, des sujets en lien avec le handicap.

Comité de pilotage du Colloque :

Nicolas BARBIER, Directeur Association Les Mille et Un Loisirs

Sébastien BORT, Vice-président CNLTA - Responsable national vacances adaptées UFCV

Alain DUPRE, Administrateur UNAPEI

Jacques GUITOU, Secrétaire général CNLTA

Anaël KIEBER, Directrice Association IDOINE

Pascaline MARTINEAU, Déléguée générale CNLTA

Mario MARTINELLI, Trésorier CNLTA

Cécile MICHALECZEK, Vice-présidente CNLTA - Directrice adjointe Association FILEAS

René MOULLEC, Président CNLTA

Sophie OUBOUMOUR, Chargée de mission accessibilité, transports et vacances UNAPEI

Ludivine ROUBAUD, Directrice Association LSCA

CNLTA - Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés

41 rue du jardin public

BP 40197

79200 PARTHENAY

05 49 71 01 32

cnlta@cnlta.asso.fr

www.cnlta.asso.fr